

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



INTERIEUR D'UNE ECOLE RURALE

L'école du village de Sainte-Euphémie, comté de Montmagny. M. le curé et M. l'inspecteur L.-P. Goulet visitent l'école. Le premier groupe seul est au premier plan.

Les Ecoles "Boucher de LaBruère" et "Gédéon Ouimet"

A sa séance du 27 janvier 1914, la commission scolaire catholique de Montréal, à l'unanimité de ses membres, a décidé de donner le nom de "Boucher de LaBruère" à l'école actuellement en construction à Beaurivage (Longue-Pointe), et celui de "Gédéon Ouimet" à l'école également en construction sur la rue Poupard, paroisse St-Eusèbe. Déjà, les écoles *Meilleur* et *Chauveau* rappelaient la mémoire des deux premiers Surintendants de l'Instruction publique de la province de Québec; les écoles *Ouimet* et *Boucher de laBruère* complèteront donc la série des monuments qui, grâce à la commission scolaire catholique de Montréal, rediront aux générations futures les noms des quatre personnages distingués qui se dévouèrent aux progrès de l'Instruction publique dans la dernière moitié du 19e siècle et la première du 20e.

* Les écoles *Boucher de LaBruère* et *Gédéon Ouimet* seront probablement inaugurées en septembre prochain

Décorons nos classes

D'un inspecteur primaire, au *Bulletin départemental du Doubs, France*.

"Je vous marque tout d'abord un bon point pour le souci de bien faire que j'aperçois (*gentille* décoration de la classe, collections de solides pour constructions, de bûchettes pour le calcul et le dessin, polycopie pour reproduction des scènes intéressantes, musée déjà réuni et prêt à la classification dans un casier qui vient d'être acheté, coquilles de noix, surfaces en carton, etc.) tout cela prouve le zèle, l'initiative, la compréhension de votre rôle d'éducateur du premier âge."

Pensées pédagogiques

Le maître chrétien doit former l'esprit, le cœur et la conscience de ses élèves, leur inspirer des principes d'honneur et de probité, leur faire prendre de bonnes habitudes, corriger et vaincre en eux, par des voies douces, les mauvaises inclinations: la fierté, l'orgueil, l'insubordination, l'amour-propre, l'esprit de raillerie, la paresse, le mensonge, la duplicité, etc., etc.

Il doit les accoutumer à un travail sérieux, leur faire aimer l'étude, les sciences, leur en faire sentir le prix et l'usage, et, par là, les préparer aux différents emplois où la Providence les appellera.

Le maître surveillera ses élèves, mais sans affectation, sans air de défiance, sans qu'ils s'en aperçoivent. Ils les examinera surtout dans leurs jeux, où ils se montrent tels qu'ils sont.

Les enfants sont naturellement simples et ouverts, mais dès qu'ils se voient observés, ils se ferment, et la gêne les met sur leurs gardes.

La moitié des fautes qui se commettent dans les maisons d'éducation doivent être attribuées à un défaut de surveillance. Quelle responsabilité pour un maître qui néglige son devoir à ce sujet!

Nous instruisons sans inspirer; nous semons à pleines mains sans avoir fertilisé le terrain. Il faut donner une base à l'enseignement des connaissances par le développement des facultés intellectuelles; il faut faire connaître à l'enfant et développer la mémoire, le jugement, l'imagination, le bon sens, la sensibilité. Ce n'est pas le savant qu'il faut faire, c'est l'homme.

Il faut arriver à ce point que la plus sévère punition soit une parole de blâme sortie de la bouche du maître.

PEDAGOGIE

Inauguration de l'Ecole normale de Joliette

Mardi, le 10 février dernier, avait lieu à Joliette l'inauguration solennelle de l'école normale de cette ville. Cette institution, dirigée par M. l'abbé I. Gervais, Principal, et confiée aux Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, est en activité depuis septembre 1913. Cette année, 34 élèves en suivent les cours.

La fête de l'inauguration fut présidée par Sa Grandeur Monseigneur Forbes, le nouvel évêque de Joliette. La cérémonie commença à 1½ heure et se termina à 4 heures. "Cette cérémonie, dit *Le Devoir* du 10 février, a été, en effet, très solennelle. On remarquait autour de Monseigneur Forbes, l'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique; M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles; Son Honneur le maire de Joliette; M. J.-P.-O. Guilbault, député au fédéral; M. le chanoine Piette, curé de la cathédrale; la plupart des curés du diocèse, les supérieurs des communautés religieuses d'hommes et de femmes, les échevins, les commissaires d'écoles, les présidents des sociétés de secours mutuels, les gérants de banques et d'industries, enfin tous ceux qui occupaient une fonction importante dans la vie publique auxquels, vu l'exiguïté de la salle des séances, on avait dû limiter les invitations. La séance a été intéressante, et les religieuses qui l'ont préparée, comme les jeunes filles qui ont été leurs interprètes applaudies, en méritent compliment."

Le programme qui suit fut exécuté avec un tact et un goût parfaits:

"Entrée: musique de Gounod. Allocution de Monsieur le Principal. Grand chœur: Riga. "L'Institutrice que nous voulons êtres." Chant: "Les petits enfants." Chaminade. Merci.

Plusieurs discours furent prononcés, dit encore *Le Devoir*:

"M. l'abbé I. Gervais, Principal de l'école, a retracé l'historique de cette institution et a fait prévoir tout le bien qu'on a lieu d'en attendre. On a lu ensuite des adresses à Monseigneur Forbes, à Monsieur de LaBruère et à Monsieur Gouin. Celui-ci était absent, comme Monsieur Tellier, à cause des travaux inusités de la session. Mais Monseigneur a tenu à ce qu'on lût quand même l'adresse qui lui était destinée et qui lui sera envoyée.

"MM. de la Bruère, le maire de Joliette, M. l'abbé R. Bonin, doyen du clergé du diocèse, MM. C.-J. Magnan et J.-P.-O. Guilbault, ont prononcé des discours bien sentis, et, enfin, sa Grandeur a clos la séance par une allocution qui a soulevé les applaudissements de toutes les personnes présentes: invités, élèves et parents."

Dans la livraison d'avril, nous publierons le texte des discours prononcés à l'inauguration de l'Ecole normale de Joliette, ainsi que les adresses lues et le dialogue intéressant récité par six élèves-institutrices.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

D'ici à juin prochain, nous recommandons *tout spécialement* la pratique des exercices suivants du nouveau "Programme du dessin":

(AUX DEGRES ELEMENTAIRES)

1.—(a) Dessins libres, spontanés ou suggérés. (b) Scènes simples vues. (c) Illustrations sommaires de devoirs. (voir "*L'Enseignement Primaire*" de mars 1913 et de mars présent);

2.—Dessins à vue et *dessins de mémoire* d'objets familiers à deux et à trois dimensions. (voir "*L'Enseignement Primaire*" de février, de novembre et de décembre 1913)

(AUX DEGRES INTERMEDIAIRE ET SUPERIEUR)

1 et 2.—Mêmes genres d'exercices qu'aux degrés élémentaires, mais un peu moins faciles.—Aussi, dessins de draperies.—

3.—De plus: Croquis géométraux cotés d'objets usuels simples, (élévations, plans et coupes).—(voir figures ci-contre).

(Le tout exécuté: (a) d'après nature ou d'imagination; (b) à *main libre*; (c) sur papier peu coûteux, format approchant 7 x 10 pcs.

Surtout, ne pas pousser aux *beaux* dessins achevés; mais s'en tenir à des esquisses rapides, *nombreuses*.)

Le "Dessin libre" et les "Illustrations de devoirs."

"C'est surtout par les "*Dessins libres*" et les "*Illustrations de devoirs*" que le dessin aidera efficacement aux autres études, en y collaborant et en se mêlant intimement à la vie intellectuelle de l'école."

Parmi les travaux d'élèves qui nous viennent de tous les coins de la Province, se trouvent beaucoup de "Dessins libres", et des "Illustrations de devoirs". Tant mieux. Des dessins personnels; des représentations (même maladroites, mais *originales*) de scènes vues, décrites ou lues; des illustrations de leçons et de devoirs, NOUS N'EN FERONS JAMAIS ASSEZ. Et cela, dès l'entrée de l'enfant à l'école.

Nous avons, l'année dernière, parlé longuement de ce genre de travaux (voir *L'Enseignement Primaire* de mars 1913); mais le sujet est tellement important pour toutes les études, que nous voulons y revenir.

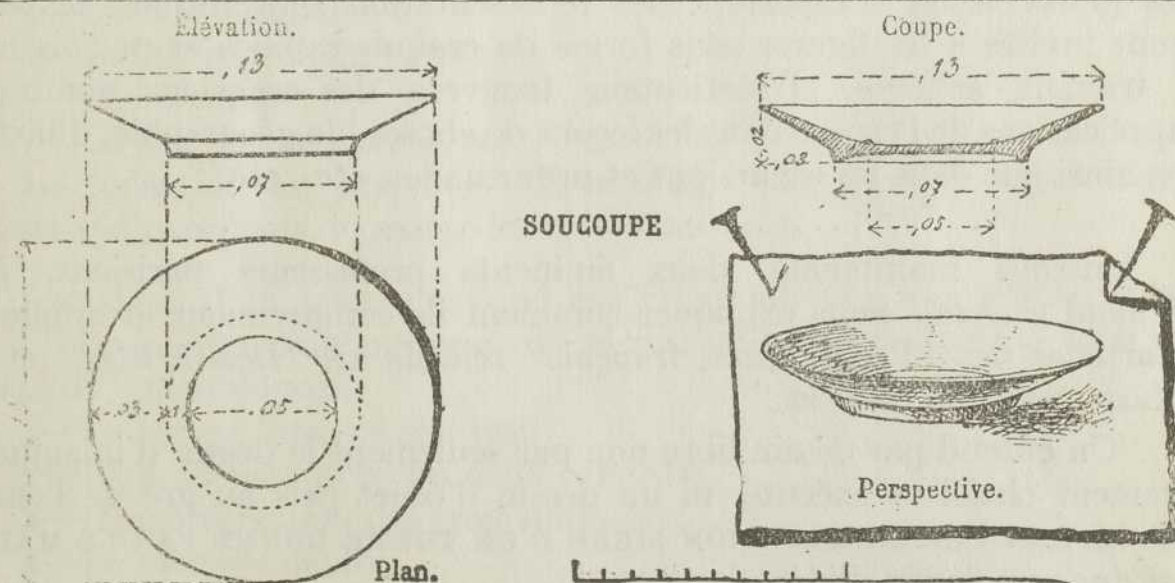
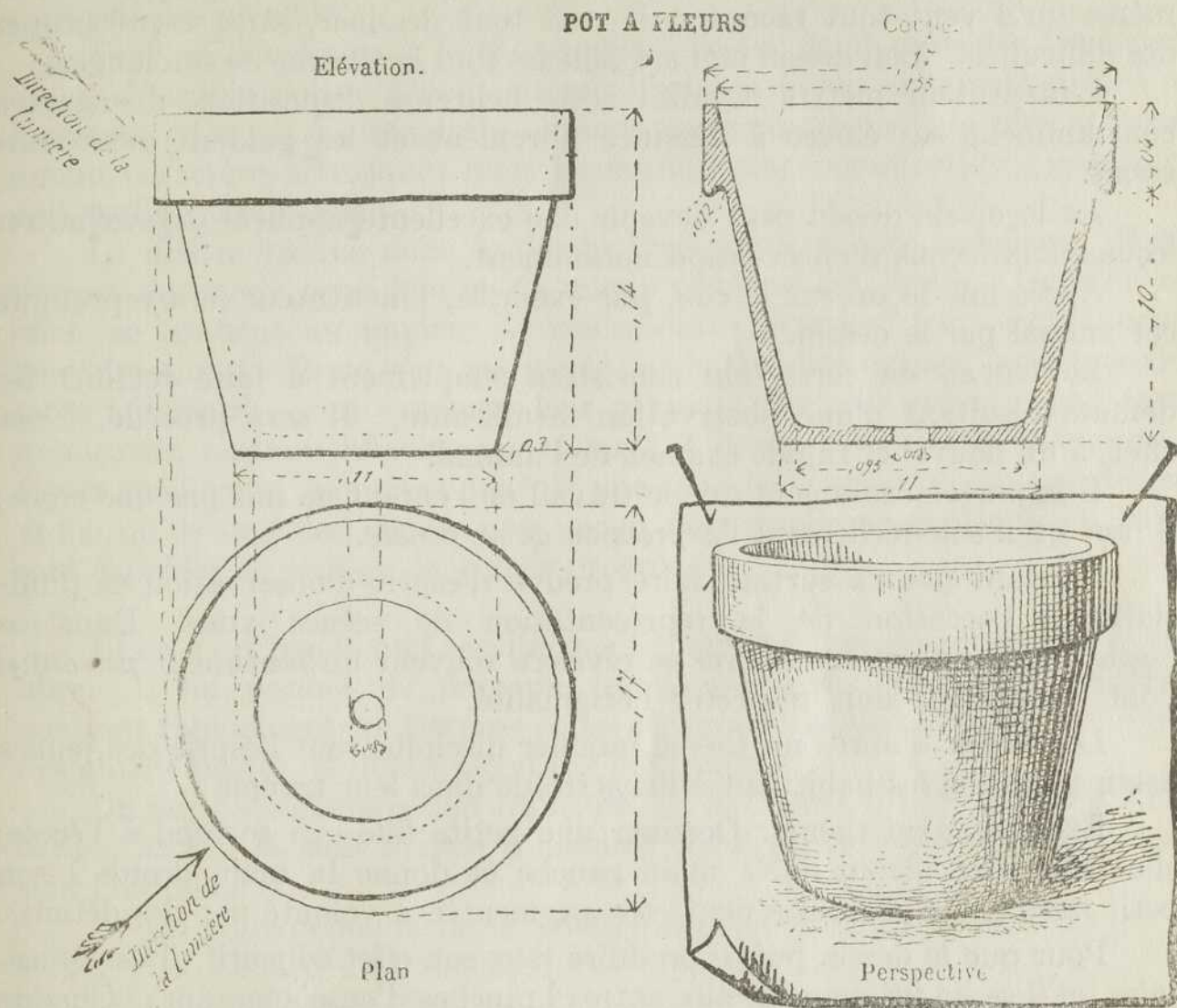
Citons d'abord les "*Instructions officielles*" des derniers Programmes belges:

.....
 "Les enfants essayent tous de dessiner. Ce goût ne se perd que
 lique une méthode qui comprime au lieu de développer leur
 tive et leur spontanéité.....

DESSINS DE PERSPECTIVE "A VUE": (voir dessins épinglés).

et

CROQUIS GEOMETRAUX COTES: (voir élévations, plans et coupes).



A. CARVEAU PHOTO-GRAPH

Le dessin de perspective "à vue" doit être pratique à tous les degrés des écoles.

Le dessin géométral n'est exigé qu'aux degrés intermédiaire et supérieur.

Pour le jeune enfant le dessin est un moyen d'exprimer sa pensée; de même qu'il veut tout raconter, il veut tout dessiner, sans se préoccuper des difficultés. Son dessin naïf a d'ailleurs tout le charme de son langage.

L'instituteur mettra à profit cette heureuse disposition, il engagera constamment ses élèves à dessiner librement et les guidera dans leurs essais.

La leçon de dessin peut devenir une excellente application aux autres leçons, aux leçons d'observation notamment.

Après une leçon sur le coq, par exemple, l'instituteur fera reproduire cet animal par le dessin.

Le travail de correction consistera simplement à faire rectifier les défauts résultant d'une observation insuffisante. Il sera procédé, à cet effet, à un nouvel et rapide examen de l'animal.

Il importe absolument que le travail de l'enfant ne soit pas une copie; il faut qu'il soit réellement l'expression de sa pensée.

L'enfant pourra surtout faire preuve d'esprit d'observation et d'initiative à l'occasion de la représentation de scènes vues. Dans ses essais maladroits et sommaires se révèlera souvent un sentiment personnel dont l'éducateur doit respecter l'originalité.

Les scènes d'après un thème familier disciplineront l'esprit des jeunes dessinateurs en les habituant à l'exactitude dans leur travail.

Exemple d'un thème: Dessiner une petite fille qui se rend à l'école; elle tient son calepin de la main gauche et donne la main droite à son petit frère. (La difficulté peut être augmentée à volonté par des détails).

Pour que le dessin puisse produire tout son effet éducatif, il est nécessaire qu'il se lie intimement aux autres branches d'enseignement. Chaque fois qu'une leçon comportera des représentations graphiques, les élèves seront invités à les figurer sous forme de croquis rapides et parfois même de travaux achevés. L'instituteur trouvera des occasions nombreuses d'applications de l'espèce dans les leçons de choses, de géographie, d'histoire, etc., ainsi que dans les excursions et promenades, etc., etc."

Laissons maintenant deux éminents professeurs parisiens, MM. Michaud et Azaïs nous expliquer comment ils comprennent et appliquent les articles des "Programmes français" relatifs au "*Dessin libre*" et aux "*Illustrations de devoirs*:"

"On entend par dessin libre non pas seulement le dessin d'imagination librement choisi et exécuté, ni un dessin d'objet pris au gré de l'enfant, mais surtout l'INTERPRETATION LIBRE D'UN THEME DONNE PAR LE MAITRE: c'est donc un dessin d'idées.

L'écolier à qui le maître dirait: "Dessinez ce que vous voudrez," ne saurait quel sujet prendre; il le choisirait le plus souvent ou trop simple et sans intérêt, ou tellement compliqué qu'il réussirait mal et se rebuterait

vite. D'autre part, la *critique collective des idées exprimées* par ces dessins ne serait pas possible.

Tout en développant le thème dicté, l'élève jouit de toute l'indépendance désirable puisqu'il peut donner libre jeu à son imagination et à sa fantaisie. Certes, les résultats obtenus ne comporteront, le plus souvent aucun caractère artistique; mais ils auront une *signification précise* et cela suffira amplement.

Le maître trouve dans le dessin libre un auxiliaire précieux. Il lui permet de mieux connaître et de mieux pénétrer ses élèves. Ceux-ci, en effet, se confient au papier; ils traduisent naïvement leurs impressions, leurs émotions. Ils ne sont pas gênés par la timidité ni par l'ignorance des mots nécessaires pour exprimer leur pensée. Certains enfants, peu communicatifs, parlant difficilement et mal, et partant considérés comme des élèves médiocres, montrent parfois une grande originalité. Nous découvrons qu'ils ont des choses une vision personnelle et poétique et qu'ils sont capables de réaliser de grands progrès.

Et ce n'est pas le seul service que le maître puisse demander au dessin libre. Il lui permet de préparer les compositions françaises, de faire analyser rapidement les lectures et les récitations et de contrôler, à propos des autres leçons, de quelle façon il a été compris.

Un sujet de composition française "L'AUTOMNE", par exemple, étant donné, les élèves sont invités à dessiner les diverses scènes qui caractérisent l'automne:

- 1—Un arbre dépouillé de ses feuilles sous un ciel gris et pluvieux;
- 2—Un départ d'hirondelles;
- 3—La cueillette des fruits;
- 4—Les vendanges;
- 5—La fabrication du vin;
- 6—Le labourage;
- 7—La rentrée des classes, etc.

La rédaction est préparée. Il ne s'agit plus que de rechercher les phrases qui expriment le mieux les idées dessinées.

L'analyse d'un texte expliqué est vite faite par nos jeunes dessinateurs. En marge d'un morceau de récitation "LA TORTUE ET LES DEUX CANARDS", nous voyons:

- 1—La tortue lasse de son trou;
- 2—La rencontre avec les deux canards;
- 3—La conversation des trois animaux;
- 4—La tortue enlevée;
- 5—L'issue tragique du vol.

Toute la fable est ainsi traduite.

Enfin, de temps à autre le maître peut s'assurer que ses leçons ont été

comprises en faisant tracer un croquis. A-t-il parlé des Gaulois, de leurs mœurs et de leur aspect ? Chaque élève dessine sur son cahier : qui une hutte gauloise, qui un Gaulois chevelu, qui une collection d'armes de l'époque, qui un paysage groupant ces divers éléments.

Etudie-t-on la Normandie ? Sur la carte, l'enfant dessinera un pommier et autour de ce pommier, au milieu du pâturage, une vache, un cheval, et un mouton. Près de chaque ville importante, il en indiquera par un dessin l'industrie. La carte formera ainsi le résumé complet de la leçon.

L'élève montrera qu'il a bien compris l'énoncé de son problème "sur les mélanges" en dessinant les deux tonneaux contenant le vin à mélanger et portant chacun leur contenance et le prix du liquide qu'ils renferment, puis, au-dessous, un plus grand tonneau pour recevoir le mélange.

Le maître peut constater de même que certaines leçons de grammaire, de morale ou d'instruction civique ont été suivies avec fruit. Dans nos cahiers d'écoliers, nous relevons : en marge d'une leçon sur les mots homonymes, le dessin des choses que chacun de ces mots exprime ; en marge d'une leçon de politesse, un élève saluant son maître ; en marge d'une leçon de propreté, un bambin qui prend une douche, etc.,

En examinant ces dessins, nous voyons comment notre auditoire a compris et, par conséquent, *ce qu'il n'a pas compris*. Nous en faisons notre profit pour la leçon suivante.

Il est facile de concevoir que, par la répétition fréquente de l'exercice, on arrive à faire jaillir dans l'esprit de l'enfant l'image des choses dont on lui parle et des scènes qu'il lit ; les mots deviennent pour lui AUTRE CHOSE que des mots.

Enfin le dessin libre ou d'illustration contribue à la discipline ; en effet nos jeunes étourdis, occupant les rares loisirs de la classe à dessiner, ne songent point à bavarder et à déranger leurs camarades.

Les avantages du dessin libre sont donc considérables, aussi ne saurions-nous trop engager nos collègues à y inciter leurs élèves.

Remarquons bien, *et nous insistons sur ce point*, qu'il n'est pas du tout nécessaire que nous soyons nous-même habiles ; notre tâche pouvant se borner à *encourager* nos jeunes dessinateurs et à leur signaler leurs plus grosses erreurs de vision et d'exécution."

.....
 N. B.—Nous conseillons à tous, petits et grands, et particulièrement *aux aspirants aux brevets*, de s'exercer souvent à représenter *d'imagination* et tant bien que mal, (NON A COPIER) des scènes simples à un ou deux personnages, comme : Un enfant se rendant à l'école, ou saluant, ou balayant, ou jouant, ou écrivant, ou visant à bras tendu un objet qu'il veut crayonner, ou dessinant debout, etc., etc.—Papa fumant, ou lisant un journal, etc., etc.

—Maman cousant, ou tricotant, ou repassant, etc., etc.—Petit frère à genoux faisant sa prière.—Petite sœur berçant bébé—Le scieur de bois, le pelleteur de neige, le patineur, le raquetteur, le faucheur, le cavalier, le pêcheur à la ligne, etc., etc., etc.

CHS.-A. LEFEVRE.

Directeur de l'Enseignement du Dessin.

La mission du Catéchiste—Mission bénie par l'Eglise

LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES SONT TENUS D'ENSEIGNER LE
CATECHISME A L'ECOLE.

Il est bon de rappeler ici que l'Eglise a enrichi de nombreuses indulgences la mission de catéchiste.

1—Sept ans et sept quarantaines *chaque fois*, à quiconque, s'étant confessé et ayant communie, explique la doctrine chrétienne, ou assiste à son explication.

2—Indulgence plénière pour ceux qui font le catéchisme ou y assistent et qu'ils pourront gagner les jours de Noël, de Pâques, et des saints Apôtres Pierre et Paul, aux conditions ordinaires.

3—Sept ans aux fidèles de quelque âge qu'ils soient, habitués à se réunir dans les écoles, où à l'église pour apprendre le catéchisme, qu'ils pourront gagner tous les jours des fêtes de la Sainte Vierge, s'ils communient ces jours-là. Ceux qui n'ont pas encore communie gagnent trois ans d'indulgence aux mêmes fêtes de la Sainte Vierge, s'ils se confessent.

4—Sept ans *chaque fois* aux maîtres des écoles qui, les dimanches et les jours de fête, conduisent les écoliers au Catéchisme et le leur apprennent.

5—Cent jours *chaque fois* que les maîtres font le catéchisme dans leurs classes les jours ouvriers.

6—Cent jours chaque fois à tous ceux qui, pendant une demi-heure, étudient la doctrine chrétienne, ou pour l'enseigner aux autres ou pour s'en instruire soi-même.

Ces quelques aperçus peuvent nous donner une idée de la grandeur de notre mission. Ce doit être une consolation pour nous de nous voir si nombreux à poursuivre ce noble but. Accomplissons avec joie cet apostolat si méritoire et si glorieux; c'est la charité la plus pure qui soit au monde, et là où elle ne vit plus, tout végète; la société "ne tarde pas à succomber, semblable à ces organismes vieillissants, qui n'ayant plus la force de se renouveler, déclinent peu à peu et s'usent lentement" (1); pensée profonde qu'un

(1) P. Didon, *Vie de Jésus-Christ*.

autre écrivain a traduite avec une énergie toute sauvage: "Le jour où il n'y aura plus parmi les hommes ni amour, ni adoration, ni dévouement, creusons la terre jusqu'à son centre, mettons-y cinq cents milliards de barils de poudre, et qu'elle éclate en pièces comme une bombe au milieu du firmament." (1).

FRERE P. GONZALES.

Causerie du vieil Instituteur

LA MEMOIRE

Qu'est-ce que la mémoire ?

La mémoire est une des plus merveilleuses facultés de l'intelligence. Fénélon en a décrit les fonctions avec tous les charmes de son style enchanteur. Il a comparé les images gravées dans la mémoire à un cabinet de peintures dont tous les tableaux se remueraient et se rangeraient au gré du maître de la maison.

"Je les appelle, dit-il, et elles viennent; je les renvoie, elles se renfoncent je ne sais où; elles s'assemblent ou se séparent comme je veux. . . . Mon cerveau est une espèce de livre où il y a un nombre presque infini d'images et de caractères rangés dans un ordre que je n'ai point fait et que le hasard n'a pu faire. Une autre merveille que j'y trouve, c'est de voir que mon esprit lise avec autant de facilité tout ce qu'il lui plaît dans ce livre intérieur. Il lit des caractères qu'il ne connaît point; jamais je n'en ai vu les traces empreintes dans mon cerveau."

De plus, est-ce un avantage d'avoir une bonne mémoire, une mémoire fidèle? Oui, parce que les connaissances conservées par la mémoire sont toujours à notre disposition, quels que soient le moment et l'endroit où nous en avons besoin.

Enfin, pour bénéficier des avantages de la mémoire, suffit-il que l'esprit prenne plus ou moins rapidement connaissance de ce qu'il veut savoir et qu'il en confie la garde à la mémoire? Non. L'expérience a prouvé que la mémoire ne conserve fidèlement que ce que l'on y a gravé des répétitions fréquentes, ou bien ce que l'on a appris avec de grands efforts d'attention.

D'où il suit que les enfants ne doivent pas murmurer lorsqu'on leur demande le mot à mot de certaines leçons contenant des principes, règles ou formules absolument inutilisables si on ne les sait qu'à moitié; ni s'impatienter lorsqu'ils éprouvent des difficultés pour se les assimiler parfaitement, parce que, les efforts qu'ils sont obligés de faire sont une garantie de la persistance, dans leur mémoire, de connaissances acquises aussi laborieusement.

(1) Alfred de Vigny, *Journal d'un poète*.

Depuis quelques années, on avait renoncé à demander aux enfants ces laborieux efforts, mais les résultats ont été si désastreux; de tant de choses apprises superficiellement à l'école, il a été constaté qu'il restait si peu quelques mois après la fin des études, que, de tous côtés, on reconnaît l'erreur commise, on déclare qu'il faut réhabiliter la mémoire et rendre à cette précieuse faculté la place qui lui est due dans l'enseignement.

Que les Noëlistes qui veulent garder de leurs années d'études autre chose que des souvenirs confus, des notions vagues, prennent donc la résolution de bien apprendre leur leçon, et même, de développer leur mémoire, de la fortifier par l'étude de morceaux choisis, qui offrent, en outre, l'avantage d'orner l'esprit de belles pensées et d'heureuses expressions.

(Le Noël-Ecole).

De l'Education des Filles

Les enfants, ne sachant encore rien penser ni faire d'eux-mêmes, remarquent tout; ils parlent peu si on les accoutume à parler beaucoup, et c'est de quoi il faut bien se garder. Souvent le plaisir que l'on veut tirer des jolis enfants les gâte; on les accoutume à hasarder tout ce qui leur vient dans l'esprit, et à parler des choses dont ils n'ont pas encore des connaissances distinctes: il leur en reste toute leur vie l'habitude de juger avec précipitation, et de dire des choses dont il n'ont point d'idées claires: ce qui fait un très mauvais caractère d'esprit.

Ce plaisir qu'on veut tirer des enfants produit encore un effet pernicieux: ils aperçoivent qu'on les regarde avec complaisance, qu'on observe tout ce qu'ils font, qu'on les écoute avec plaisir; par là ils s'accoutument à croire que tout le monde sera toujours occupé d'eux.

Pendant cet âge, où l'on est applaudi et où l'on n'a point éprouvé la contradiction, on conçoit des espérances chimériques qui préparent des mécomptes infinis pour la vie. J'ai vu des enfants qui croyaient qu'on parlait d'eux toutes les fois qu'on parlait en secret, parce qu'ils avaient remarqué qu'on l'avait fait souvent; ils s'imaginaient n'avoir rien en eux que d'extraordinaire et d'admirable. Il faut donc prendre soin des enfants, sans leur laisser voir qu'on pense beaucoup à eux. Montrez-leur que c'est par amitié, et par le besoin où ils sont d'être redressés, que vous êtes attentif à leur conduite, et non par l'admiration de leur esprit.

FENELON.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique

DEUXIEME PARTIE—SUISSE

Chapitre II

LES ECOLES

I.—LES ÉCOLES PRIMAIRES(1)

b. Programme et méthodes

PROGRAMMES

L'indépendance des Cantons vis-à-vis de l'autorité fédérale (et en une certaine mesure, l'indépendance des communes vis-à-vis du Canton) assure aux Suisses une diversité de programmes et d'adaptations de culture intellectuelle qui permet à l'école primaire d'orienter les enfants dans le sens que réclame le milieu où leur naissance les a placés. On semble bien convaincu de cette vérité en Suisse, "que l'enfant du berger de l'Alpe, celui du cultivateur, ceux de l'industriel, du commerçant, etc., ne peuvent être formés de la même façon."

De là toutes ces écoles complémentaires qui couvrent la Suisse et dont nous parlons plus loin.

L'école primaire réunissant toutes les classes d'âge, est divisée en trois cours progressifs, savoir: 1° le cours inférieur; 2° le cours moyen; 3° le cours supérieur.

Le cours inférieur comprend normalement les élèves de 7 à 8 ans; le cours moyen, les élèves de 9 à 11 ans; le cours supérieur, ceux de 11 à 15 ans ou 16 ans.

Une école ne peut jamais compter plus de 70 élèves; lorsque ce nombre est dépassé, le dédoublement est obligatoire(2).

Voici les programmes d'études pour les écoles primaires des cantons de Fribourg et de Genève:

FRIBOURG

Les branches d'enseignement obligatoire dans toute école primaire, sont, d'après la loi (art. 10):

"La religion;
La langue maternelle;
L'écriture;
Le calcul;
La géographie physique et politique de la Suisse
L'Histoire nationale du canton et de la Suisse;
Le chant
Pour les deux sexes.
L'instruction civique;
La gymnastique (pour les garçons)
Dessin—travaux manuels.
Les travaux à l'aiguille et l'économie domestique (pour les filles)

GENEVE

Les branches d'enseignement obligatoire d'après le programme adopté par le département de l'Instruction publique de Genève en 1905:

Langue { *Leçons de choses, lecture, récitation.*
maternelle { *Grammaire, orthographe, dictée.*
Rédaction.
Arithmétique
Dessin et travaux manuels.
Géométrie.
Allemand.
Géographie.
Histoire.
Écriture.
Musique (chant).
Gymnastique.
Travaux manuels (filles).

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier 1914, page 286.

(2) "Règlement Général des Ecoles primaires du Canton de Fribourg,"

La religion ne saurait être enseignée sans l'histoire sainte; l'écriture, sans les éléments du dessin; le calcul sans les éléments de comptabilité et le toisé."

Au cours inférieur, et même au cours moyen, l'enseignement de la langue maternelle est tout à fait *intuitif*. Nous citons le *Programme général* du canton de Fribourg:

"*Cours inférieur* (les deux sections réunies).—Leçons de choses sur les mots types et autres mots des tableaux de lecture.—Entretiens familiers sur les objets qui se trouvent dans le voisinage immédiat de l'enfant: objets d'école, matériel de classe, condisciples, les parents, le mobilier de la maison, les aliments, les habits, et d'autres sujets empruntés aux trois règnes de la nature.—Les leçons de choses préparant la lecture des chapitres descriptifs du *Livre de lecture du degré inférieur*. Examen des gravures de ce manuel et d'autres tableaux. (Voir *Guide du premier degré*.)

"*Cours moyen*.—Leçons de choses préparant la lecture des chapitres descriptifs du *Livre de lecture du degré moyen*, avec développements, soit: a) règne animal; b) règne végétal; c) règne minéral. Leçons intuitives sur objets divers dont la description n'a pu être faite dans le cours inférieur. Exercices oraux de reproduction, ou résumé de ces leçons d'après canevas.—Exercices ou leçons d'intelligence pour la culture du jugement et du raisonnement."

Ces leçons de choses ont pour but de développer le vocabulaire de l'élève. Les exercices d'orthographe et de grammaire, au cours inférieur, se confondent avec la lecture-écriture, et, lorsque les élèves ont acquis quelques notions de lecture, d'écriture et d'orthographe, les exercices d'orthographe se confondent avec l'enseignement intuitif.

Dans les écoles de Genève, on utilise aussi les leçons de choses dans l'enseignement de la langue maternelle.(1)

Dans les écoles de Fribourg, la rédaction (orale) commence dès la première année du cours inférieur:

COURS INFÉRIEUR (Première année).—A partir du moment où les élèves ont acquis quelques notions d'orthographe et d'écriture et ont meublé leur intelligence de quelques idées, on peut procéder à de petits exercices de rédaction—achever de petites propositions des le commencement.—Exercices sur la forme, la couleur, la matière des objets.—Manière de se servir d'un canevas dans la description d'un objet simple.

COURS INFÉRIEUR (Seconde année).—Reproduction écrite et résumée de chapitres étudiés dans les leçons de lecture.—Petites descriptions d'objets usuels, d'animaux, de plantes, d'après les leçons de choses et en se servant de canevas.—Formation de la proposition simple.—Construction de phrases simples au moyen de mots donnés et tirés des leçons de choses et des chapitres lus.—Exercices divers sur les propriétés, les matières, les couleurs, les parties, les formes des objets qui ont été étudiés dans les leçons de choses et les leçons de lecture.—Exercices combinés de rédaction et de grammaire; petites permutations de genre et de nombre.—Exercices d'invention.—Petites narrations.

Au chapitre de la Rédaction, le programme d'études des écoles catholiques de la province de Québec peut être comparé avantageusement avec les programmes européens. Seulement, dans nos écoles on ne suit pas suffisamment ce programme. C'est là le point faible. Nous avons constaté qu'en France, en Suisse et en Belgique, on enseignait réellement la rédaction à l'école primaire.

Au cours d'une visite à l'école du Parc de Montbrillant, à Genève, j'ai assisté à une leçon orale de rédaction (1ère année, élèves de 7 à 8 ans) tirée de la leçon de choses donnée le matin. Les réponses de ces enfants m'ont vraiment étonné.

L'instruction civique et le chant sont en honneur à l'école primaire.

(1) Pour le Programme des écoles primaires de Genève, voir notre rapport officiel sur *Les Ecoles Primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique*, Québec 1909, page 188.

Dès le cours moyen, le programme offre un ensemble de connaissances civiques très suffisantes pour des élèves de 9 à 11 ans:

“Entretiens sur les devoirs des enfants, sur les devoirs du chrétien et sur les devoirs du citoyen. — Sociétés dont fait partie un enfant; autorités qui sont à la tête de chacune d’elles. — Distinction des pouvoirs.

Entretiens sur la famille, l’école, la commune et la paroisse. — Détails sur les autorités communales et paroissiales; fonctionnaires. — Le district: autorités administratives; autorités judiciaires; principaux fonctionnaires. — Le canton: distinction des trois pouvoirs, avec leurs attributions essentielles.”

Au cours supérieur, on revise le programme du cours moyen, et les notions suivantes sont ajoutées:

“La Confédération: Constitution fédérale; droits constitutionnels de la Confédération; organisation militaire; autorités législatives, administratives et judiciaires fédérales; revision de la Constitution fédérale.”

Encore ici, le programme des écoles catholiques de la province de Québec peut soutenir une comparaison avantageuse avec ceux des autres pays.

Nul article du programme suisse n’offre plus d’intérêt que celui du *Chant*. Dès son entrée à l’école primaire, le petit élève est captivé par l’audition de jolis chants créés spécialement pour l’enfant. Puis, lorsque son oreille est formée, on lui apprend à chanter des airs très simples, très doux auxquels on a adapté des paroles admirables de fraîcheur.(1)

L’enseignement du *chant* est obligatoire dans la plupart des écoles de la Suisse.(2)

Encore un article très intéressant du programme helvétique, c’est celui de la gymnastique. Les éducateurs suisses désirent réaliser pour leur belle petite patrie ce qui fit autrefois la gloire de Sparte et d’Athènes. La première avait la palme des exercices du corps, tandis que la seconde se réservait celle des travaux de l’esprit. A Fribourg, à Genève, à Lucerne, à Lausanne comme à Berne, on s’efforce d’unir les deux éducations, intellectuelle et physique, se gardant bien de donner à la culture physique une importance exagérée. La gymnastique, telle qu’enseignée en Suisse, nous l’avons déjà dit, ne provoque pas la fatigue, ne conduit pas à un surmenage exagéré, au sport violent, “mais elle sollicite de la part du muscle, un effort parallèle à celui que l’on souhaite obtenir de la part de l’intelligence.” Les leçons de gymnastique sont tout simplement des exercices rationnels, réglementaires qui développent et fortifient le corps de l’élève, sans laisser croire à ce dernier que le but de l’éducation c’est le sport violent, ou ridicule.(3)

Les travaux manuels, l’enseignement ménager et l’économie domestique, font partie des programmes primaires. Dès la première année du cours inférieur, écoles de filles, voici ce que les institutrices sont tenues d’enseigner aux toutes petites filles:

Couture.—Surjet et ourlet en passant les coins.—*Marques*: rangées verticales (point simple).

Confection.—Mouchoir de poche.—Taie longue avec surjet.

L’année suivante:

Tricotage.—Confection d’une bande de 30 mailles (endroit, envers, côtés); terminaison de la bande, au moyen d’une chaînette.

Couture.—Etude du point devant.—Couture anglaise à droit fil.—Etude du point de côté.—Couture rabattue à droit fil.—*Marque*.—dessin varié pour la préparation aux lettres.

Exercices préparant aux confections.—Ourlets en biais.—Ourlets de différents genres.

Confection.—Petit fichu de forme triangulaire.—Taie carrée fermant au moyen de rubans de fil.

(1) A l’école du Parc de Montbrillant, Genève, l’institutrice du cours inférieur, 1^{ère} année, a fait chanter à ses élèves, devant nous, trois jolis chants: *La nature à son réveil*.—*Beauté de la nature*.—*Le petit lapin*.

(2) Pour le programme du chant dans les écoles du canton de Fribourg, voir notre rapport page 190.

(3) Pour le Programme de la gymnastique dans les écoles du canton de Fribourg, voir notre rapport officiel, page 191.

Dans les classes de garçons, les élèves sont initiés à des travaux propres à venir en aide à l'enseignement du dessin.

Au sortir de l'école primaire, les enfants suisses sont en mesure de profiter des nombreuses écoles complémentaires dont chaque canton est doté: écoles ménagères pour les filles, écoles industrielles, agricoles ou commerciales pour les garçons.

■ L'enseignement anti-alcoolique est dans les programmes de Fribourg et de Genève, et si nous en jugeons par les revues pédagogiques des autres cantons, cet enseignement est universel en Suisse.

Dans le canton de Fribourg, l'enseignement anti-alcoolique se donne en même temps que celui des sciences naturelles et de l'hygiène, et aussi par le livre de lecture, qui contient plusieurs chapitres sur cette matière. Dans celui de Genève, cet enseignement est prescrit sous la rubrique *Langue maternelle*, à l'article des *Leçons de choses*, où l'on traite aussi des effets pernicioeux du tabac.

En cinquième et en sixième année, l'enseignement anti-alcoolique est donné directement d'après le manuel.(1)

C.-J. MAGNAN.

DOCUMENTS SCOLAIRES

138e Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

(30 janvier 1914)

Membres présents: MM. C.-J. Magnan, inspecteur général, J.-N. Perrault, directeur général des Ecoles catholiques de Montréal; MM. les abbés Naz. Dubois, visiteur général des Ecoles catholiques de Montréal; A. Desrosiers, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; R. Bruyère, curé de Lavaltrie; MM. A. Leblond de Brumath, C.-A. Miller, C.-J. Miller, inspecteur d'écoles, Alph. Lefebvre, S. Boutin, A.-C. Langlois, J.-B. Martel, C. Leblanc, J. A. Primeau, L.-A. Gariépy, J.-B. Turcotte, J.-H. Bergeron, J.-D. Bergeron, Jos. Corriveau, J.-T. LeBrun, D. Brabant, H.-C. Meloche, G. Bellefleur, G. Morel, O. Carrière, J.-E. Degagné, A. Dorais, A. St-Amour, J. P. Boucher, J.-A. Audet, J.-J. McCullen, J.-A. Sauvé, J.-A. Lussier, F. Gougoux, Eug. Bertrand, F.-X. St-Laurent, T. Ouellette, J.-Eug. Lamarre, J.-C. Payment, J.-A. Loconto, Ad. St-Martin, J.-A. Loranger, H. Baril, W. Smith, E. Girardin, J. Coupal, J.-T. Cadieux, J.-E. Corbeil, J.-A. Dupuis, O. Roy, J.-E. Renaud, S. Loprende, Nap. Brisebois, C.-A.-C. Trudel, J.-R. Monette, H. Rougeau, A.-G. Lamerise, J. LeBrouil, J.-A. Gagnon, W.-C. Doherty, J. Parayre, S.-H. Lalonde, A. Méthot, H. Pilon, I. Beauchemin, J.-A. Boivin, J.-L. Beauregard, J.-S. Tremblay, J.-A.-E. Dion, J.-M. Tremblay, Geo. Pelletier, C. Bellefleur, G. Gourget, A. Bélisle, R. Farmer, A.-C. Beaudin, O. Gratton, J.-L. Tremblay, J.-A. Morin, J.-B. Desaulniers, P.-E. Smith, J.-H. Bergeron, J. Lyng, J. Coppins, P. Bilodeau, D. Morin, R. O'Neil, R.-J.-L. Cuddihy, J.-E. Bélanger, J.-A. Beauchesne, B. Chartrand, L.-J. Jasmin, T.-J. Courtnoy, P.-J. Fitzpatrick, T.-K. Brennan, E. Kelly, J.-J. Fahey, W.-L. Gallagher, T.-F. Cuddihy, T. O'Connor, A.-G. Robitaille, W.-J. Brennan, D.-P. O'Keefe, J. Clarke, J.-M. Dionne, H. Valois, H. Morel, J. Ahern, H. Mondoux, J.-D. Tourigny, D. Coplett, J.-M. Porcier, C. Marchildon, E. Monat, G.-R. Demers, A. Ladouceur, Y. LeRouzès, J.-S. Maynard, J.-M. Tremblay, G.-H. Pagé, E. Guérin, J. Brabant, L. Baron, D. Brisebois, M. Bélisle, A. Nobert, P.-J. Deschênes, A. Beauchamp, J.-P. Fortin, L.-P. Simard, R. Létourneau, J.-P. Vautrin, J.-E. Paquin, P. Létourneau, A.-N. Allaire, A.-L. Auger, J.-D. Guérin, A. Fitzpatrick, A.-B. Charbonneau, Dr Chabct, R.-Z. Beaulne, et tous les élèves-maîtres de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

(1) "Programme de l'enseignement dans les écoles primaires de Genève" pages 20 et 26.

Monsieur C.-A. Miller, vice-président de l'Association, occupe le fauteuil en l'absence du président M. J. Hogan, retenu chez lui par la maladie. Les minutes de la 137^e Conférence sont lues par le Secrétaire puis adoptées par les membres de l'Association.

Le rapport du secrétaire sur "La Cinématographie à l'école" soulève une longue discussion. Les uns sont en faveur de ce nouveau procédé d'enseignement qui donnent d'excellents résultats en Europe partout où il est employé; d'autres ne voient pas comment il peut être efficace. MM. J.-P. Labarre, A. Leblond de Brumath, M. l'abbé Desrosiers, M. M.-P. Ahern, Nap. Brisebois, Yves LeRouzès et le Secrétaire expliquent ce nouveau système d'enseignement et en montrent tous les avantages.

Par contre, MM. Eudore Gobeil, J.-M. Bergeron, O. Carrière ne comprennent pas l'utilité de cette méthode qu'ils déclarent impraticable et inutile à l'enseignement des principales matières telles que le français, l'anglais et l'arithmétique.

Finalement M. J.-P. Labarre propose, appuyé par M. A.-B. Charbonneau:

"Que l'assemblée des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier adopte le principe de l'enseignement par l'image, soit par la lanterne magique, soit par la cinématographie, et que c'est le vœu de cette assemblée que les autorités scolaires favorisent cet enseignement en outillant les écoles à cet effet."

Cette motion est adoptée sur division, mais avec une très grande majorité. M. J.-N. Perrault désire qu'il soit consigné dans le procès-verbal qu'il s'est abstenu de voter.

Monsieur le Président annonce la conférence de M. D. Cartier sur "l'Enseignement de la langue anglaise" et présente le conférencier.

Son travail est très court et se résume à quelques conseils pratiques sur la méthode d'enseigner non une langue seconde comme c'est le cas dans nos écoles bilingues, mais la langue maternelle; il indique divers procédés pour apprendre à lire puis à écrire, mais plus spécialement à parler, car il veut enseigner la langue par la langue et non par la grammaire; il préconise entre autres, la traduction pour les élèves de langue étrangère, les résumés de lecture, la composition et plusieurs autres moyens.

Sur la demande du président, M. le principal W. O'Donoghue félicite le jeune professeur. M. Lemerise lui adresse aussi des compliments, ainsi que M. l'abbé Dubois. Ce dernier assure que l'anglais est très bien enseigné dans nos écoles, aux petits Canadiens français. Dès la deuxième année, un grand nombre comprennent une foule d'expressions et peuvent répondre aux questions qu'on leur pose. Pourrait-on en dire autant des petits Anglais, pour le français?

Sur cette question délicate la séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Séance du soir

La conférence de M. J.-A. Dupuis ouvre la séance du soir. Le sujet choisi: "l'ALCOOLISME" est plein d'actualité. Au double point de vue de la forme et du fond, son travail est bien fait. Plusieurs faits sont pris sur le vif. Une pointe d'humeur y circule tout le long. Le conférencier s'élève beaucoup contre l'habitude "bête"—c'est une de ses expressions—de la traite qui force un citoyen sous prétexte de politesse, à ingurgiter cinq ou six verres d'alcool à un comptoir.

Il faut réagir. Il propose d'adopter l'habitude—pour ceux qui sont forcés par leur relations et leurs affaires à fréquenter les hôtels—de consommer à table et en des cabinets particuliers comme cela se pratique en France.

Comme cette conférence sera publiée dans *L'Enseignement Primaire*, je n'en ferai pas une analyse plus étendue.

Monsieur C.-J. Magnan est heureux de féliciter les deux conférenciers du jour. Il encourage beaucoup le travail et, s'adressant aux élèves-maîtres, il leur dit que c'est un bel exemple pour eux. Il recommande l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles.

Monsieur J.-N. Perrault adresse aussi ses félicitations personnelles aux deux conférenciers. Il affirme que chez les deux cent cinquante instituteurs laïques de Montréal, il y a très peu d'abus de liqueurs alcooliques.

Le sujet de discussion: "Comment stimuler le travail de l'élève par des récompenses ou par des punitions? ou par les deux à la fois" est de nouveau ramené sur la table et soulève des commentaires intéressants. Obéissant à un instinct que je ne voudrais pas analyser, on négligea entièrement la première partie du sujet pour ne parler que des punitions corporelles. Un grand nombre des membres présents prirent la parole et réclamèrent des punitions comme une dure nécessité.

Monsieur J.-N. Perrault ouvrit la discussion. Il dit que la Commission scolaire de Montréal a déjà discuté l'abolition des punitions corporelles. L'idéal serait de conduire la classe sans y recourir en y substituant l'intervention des parents.

Monsieur Leblond de Brumath, répondant à une remarque de M. Perrault, croit que les enfants sont plus difficiles à contrôler aujourd'hui qu'autrefois parce qu'il y a plus d'indépendance de caractère. Il estime que les punitions corporelles sont nécessaires parce qu'il y a peu d'autres moyens de punition à la disposition du maître.

Monsieur C. Leblanc suggère la persuasion et la retenue dans chaque classe; il réclame aussi la nécessité des punitions corporelles.

Monsieur Jasmin en se réclamant de son expérience personnelle affirme que certains caractères ont besoin de punitions corporelles.

Monsieur J.-A. Morin veut des punitions à la dernière extrémité, quand tous les autres moyens ont été épuisés.

Monsieur J.-P. Labarre jette une note discordante en se déclarant franchement opposé aux punitions corporelles. Elles font plus de tort que de bien. Assez souvent le maître est plus coupable que l'élève et si celui-ci mérite d'être puni, c'est souvent dû au manque de surveillance ou au manque d'intérêt de sa classe.

Monsieur P. Ahern prétend que les punitions sont nécessaires pour quelques-uns.

Monsieur J.-H. Bergeron ne veut pas la suppression, à condition que le fouet soit administré judicieusement.

M. Nap. Brisebois veut simplifier la discipline en diminuant le nombre des élèves en classe.

Enfin, M. C.-J. Magnan clôt la discussion en résumant les opinions qui ont été émises et recommande l'affection du maître pour ses élèves; l'Inspecteur-général conseille aussi, comme excellent moyen de discipline, la préparation des classes, l'enseignement intéressant, le dévouement envers les élèves, la dignité personnelle, le calme, la piété, une piété éclairée. M. Magnan est aussi d'avis qu'il ne faut avoir recours aux punitions corporelles qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion; ne jamais punir sous l'empire de l'excitation ou de la colère; proportionner les punitions à la gravité de la faute.

La persuasion et l'amour obtiennent souvent ce que les punitions corporelles ne donnent pas.

Monsieur J.-L. Tremblay donne avis de la motion suivante

"Que l'article 2992 de la Loi du Fonds de pension des Instituteurs soit amendé de la manière suivante: que les mots: "l'âge de cinquante ans" soient substitués "à l'âge de cinquante-six ans".

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

Procès-verbal de la 156e réunion de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, le 31 janvier 1914

Présents: M. J.-D. Frève, président; MM. John Ahern, Nérée Tremblay et L.-D. Langlois, professeurs à l'Ecole normale Laval; MM. H. Nansot, L.-P. Goulet et G.-E. Marquis, inspecteurs d'écoles; MM. S.-E. Dorion, J.-E. Gauvreau, J. Guimont, J. Poulin, C.-A. Plante, J.-Emile Jobin, E. Carette, A. Bélanger, A. Beaulieu, D. Champagne, V. Bélanger, P. Hubert, E. Labrecque,

M. Lavigne, A. Létourneau, G. Poulin, M. Richard, E. Simard, V. Sirois, L. Beaudet, M. Caouette, E. Gignac, C. Joubert, E. Parent, H. Godbout, J. Savard, E. Doyon, E. Demers, instituteurs.

MM. les abbés J.-O. Fleury et A. Dubé, préfets des études, ainsi que les élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval.

La première séance est ouverte à dix heures et le procès-verbal de la dernière réunion est adopté, après lecture faite par le secrétaire.

M. Nérée Tremblay, propose, appuyé par M. S.-E. Dorion: "Qu'il soit adressé par le secrétaire, au moins 8 jours avant la date de la réunion, à tous les membres de l'Association, un avis faisant connaître le règlement qui donne congé à cette occasion, l'ordre du jour et toute autre question recommandée par le Comité de régie."

Adopté unanimement.

Séance de l'après-midi

Présents: les mêmes, moins M. S.-L. Langlois.

L'avis de motion suivant est donné, sur proposition de M. L.-P. Dorion, appuyé par M. Jos. Côté: "Que l'article 2e de la constitution de cette Association soit amendé comme suit: Après les "mots tout instituteur muni de diplôme," ajouter les mots "qui verse au fonds de pension."

M. Nérée Tremblay donne aussi avis qu'il proposera, à la prochaine séance, qu'à l'avenir, le secrétaire soit renuméré pour son travail qui augmente par l'adoption de la résolution concernant l'envoi d'avis aux instituteurs.

Proposé par M. L.-P. Goulet, secondé par M. John Ahern: "Que l'Association a appris avec plaisir la nomination de M. Lionel Bergeron, l'un de ses membres, qui a été nommé à la charge de sous-secrétaire du département de l'Instruction publique;

"2° Qu'elle adresse ses remerciements au Gouvernement pour le choix qu'il a fait de l'un de ses membres.

"3° Qu'elle félicite M. L. Bergeron de la confiance qui lui a été témoignée par le Gouvernement."

Adopté unanimement

Programme arrêté pour la séance du 2e samedi de juin prochain.

1° M. S.-E. Dorion traitera le sujet qu'il n'a pu traiter aujourd'hui.

2° M. J.-E. Jolin parlera des autorités pédagogiques à propos de gymnastique scolaire.

3° M. L.-P. Dorion dira comment on doit enseigner simultanément la lecture et l'écriture aux commençants.

4° Les Académiciens de l'Ecole normale Laval s'engagent à traiter un sujet pédagogique à leur choix.

Et la séance est levée à 3.30 heures p. m.

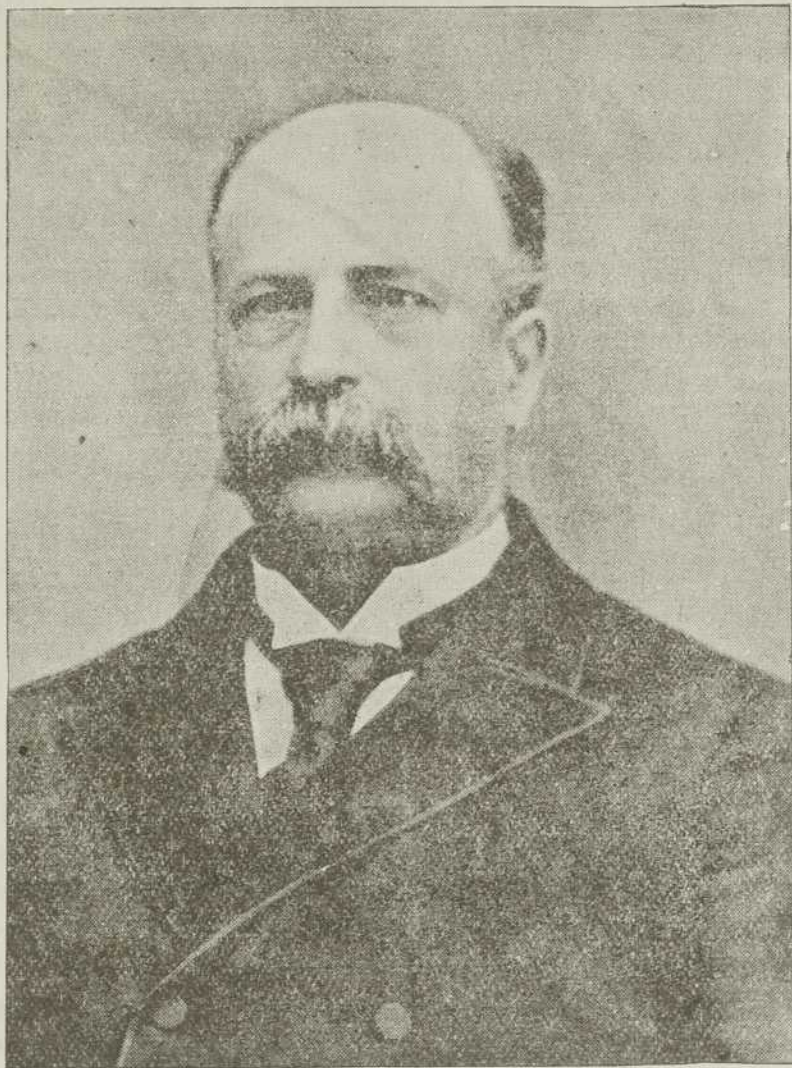
G.-E. MARQUIS,
Secrétaire.

M. C.-J. Miller succède à feu M. McGown

La vacance créée par la mort de M. l'inspecteur McGown a été remplie par M. C.-J. Miller, inspecteur d'écoles pour les comtés de Brome et Missisquoi (en partie), depuis 1912

Le nouveau district de M. Miller, le même que celui de feu M. McGown, comprend la cité de Montréal, le comté d'Hochelaga et quelques municipalités du comté de Laval.

M. Miller méritait cette promotion et il saura, nous en sommes convaincu, faire honneur au poste difficile que le gouvernement vient de lui confier.



M. Calixte Brault

Ex-inspecteur d'écoles, décédé le 6 février dernier, à la Pointe-Claire, à l'âge de 70 ans.

M. Brault naquit à l'Acadie, comté de St-Jean, le 21 novembre 1844.

Au mois de mars 1862, il est admis élève de l'Ecole normale Jacques-Cartier où il obtient, le 8 juillet 1864, un diplôme pour école académique. Est nommé, dans le même mois, principal de l'académie de West-Farnham. Après avoir dirigé cette institution durant sept années consécutives, il exerce la profession de notaire, à laquelle il avait été admis le 15 septembre 1869. Il accepte, en 1874, la position de professeur de mathématiques à l'école polytechnique, qui venait d'être fondée à Montréal, position à laquelle il renonce peu après pour enseigner, à la demande de M. D. Lacroix, à l'académie Sainte-Marie. Il a été membre du jury à l'exposition scolaire provinciale tenue à Montréal en 1880.

M. Brault fut nommé inspecteur d'écoles le 19 novembre 1877, pour les comtés de Jacques-Cartier, Soulanges et Vaudreuil; poste qu'il abandonna en 1903.

Par arrêté ministériel en date du 2 octobre 1898, M. Brault fut nommé l'un des membres fondateurs du Bureau central des examinateurs catholiques.

M. Brault demeurait depuis 31 ans à la Pointe-Claire, où il a été, durant deux ans, maire du village de ce nom, et, durant un an, préfet du comté de Jacques-Cartier. Pendant plusieurs années, il a été l'auditeur des comptes du conseil de ce comté.

Avec M. Brault disparaît l'un des amis les plus dévoués de l'éducation. C'était un homme droit, instruit et un chrétien convaincu.

Enseignement de la Gymnastique (*Suite et fin*) (1)

EFFETS DE LA GYMNASTIQUE

J'ai dit au commencement que la gymnastique avait des effets physiques, intellectuels et moraux.

Physiques parce qu'elle aide au fonctionnement et au développement de l'organisme humain.

Intellectuels, parce qu'elle procure à l'esprit une salubre détente.

Moraux, parce que les exercices font déployer même l'activité et sont l'occasion de leçons pratiques de virilité, d'endurance et d'obéissance.

La gymnastique a quatre effets physiques principaux :

1° *Elle corrige la position funeste à l'école et favorise une bonne tenue.*

Pendant les 200 jours de fréquentation scolaire la position des élèves est celle-ci : tête baissée, partie antérieure de la poitrine fortement appuyée sur le bord de la table, jambes rejetées ou encore les lombes s'assurant sur l'avant de la chaise et les épaules appuyées sur le dossier : c'est dire que dans ces deux attitudes l'épine dorsale est tout à fait contraire à sa position normale qui demande plutôt à courber vers l'intérieur qu'à l'extérieur. La gymnastique est le seul moyen de corriger cette tenue disgracieuse, de prévenir ces attitudes vicieuses qui finissent par déterminer des déformations de la colonne vertébrale et de la cage thoracique, et de rendre plus dégagées la démarche et l'allure surtout chez les élèves de la campagne.

2° *Enseigne les bonnes manières.*

On donne souvent aux enfants et aux jeunes gens des recommandations de bonne tenue, mais ces conseils ne suffisent pas, il faut enseigner les bonnes manières. Rousseau disait : "Qu'est-ce que l'éducation si ce n'est la formation aux bonnes habitudes ?" Alors nous pouvons dire que celui qui n'a pas même de bonnes manières dans le maintien n'est pas éduqué.

3° *La gymnastique rationnelle ou éducative généralise les forces.*

Le Dr Toulouse disait à un Congrès de Médecins en 1911 : Chaque membre exercé acquiert une force, et il donnait pour exemple : Celui qui se fait remarquer pour lever des poids pesants fera un piètre coureur ; un excellent coureur se déclare inapte au moindre exercice où la force des bras doit donner sa mesure ; un acrobate qui exécute des tractions stupéfiantes, grâce à sa vigoureuse musculature, n'est jamais un hercule, faute de résistance des reins et des jambes. Tout travail exagéré, imposé à tel ou tel muscle, se paie des autres organes, et détermine ces *hypertrophies* que nous constatons. Tout organe, ajoute-t-il, qui ne s'exerce pas suffisamment commence de mourir ; la circulation se ralentit, l'énervation se fait plus obtuse, les tissus perdent de leur vitalité. Chez les enfants de ville, la gymnastique est nécessaire au développement de l'organisme et est, à bien dire, le seul moyen de procurer des forces contre les fatigues intellectuelles et le manque de travail physique.

4° *La gymnastique aide la circulation du sang, aide la digestion et sauvegarde ainsi la santé physique du maître et des élèves qui la pratiquent.* Le Dr Kaisen au Congrès d'Ostende, Belgique, en 1908 disait : "En effet par la gymnastique, nous voyons la fonction de respiration s'accomplir largement et l'air pénétrer dans les poumons depuis leurs sommets jusqu'à leurs bases. Elle appelle le sang dans la partie du corps qui se trouve exercée, et par conséquent lui permet de la nourrir et de la développer.

"La digestion se fait plus rapidement et plus complète, les glandes activent leurs sécrétions, la nutrition déroule sans retard le cycle complet de ses synthèses et de ses dissolutions et parfait l'assimilation aussi bien que la désassimilation. En outre, le défaut d'exercice d'une fonction crée un point de moindre résistance aux maladies."

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de février 1914.

EFFETS INTELLECTUELS

Je viens de démontrer succinctement les effets physiques de la gymnastique et les effets intellectuels n'en sont pas moins nombreux et non moins importants. Déjà, sans doute, vous devinez les principaux et les plus utiles et vous nommez en premier lieu *la discipline et la formation du caractère*. Pour bien expliquer l'esprit disciplinaire qu'inculque la gymnastique chez les jeunes je me servirai des paroles d'un prêtre du séminaire, mieux dites par lui-même que répétées par moi, et qu'on accusait de sport et d'impérialisme parce qu'il préconisait pour son institution la gymnastique et les exercices militaires, comme moyen le plus propre pour obtenir la discipline "Les Canadiens, disait-il, ont un esprit belliqueux et ils l'ont prouvé. Ainsi lors de la fondation du Canada, les Français, colonisateurs, vinrent au pays en disant: Nous sommes chez nous. Et les sauvages d'en dire autant. Vainqueurs de ces derniers, ils eurent à livrer batailles avec les Anglais et, vous le savez, notre histoire nationale n'est qu'un récit de luttes qui ne finirent que vers 1840. Et les enfants de ce siècle ne sont pas sans conserver un peu de ce caractère des ancêtres, antipathie changée en orgueil qui se manifeste maintenant contre l'autorité paternelle. De nos jours, on se plaint qu'il n'y a plus d'obéissance. Prêtres et professeurs s'accordent à déclarer que les enfants n'écoutent plus. Explications et supplications interminables accompagnent chaque commandement. Eh bien! la gymnastique et les exercices militaires habituent l'enfant à cette cordiale obéissance qui est à la fois rapide, décidée, intelligente et gaie. Personne ne contestera que ceci ne soit des plus désirables tant pour les maîtres que pour le bien des élèves. Il n'y a pas d'autre enseignement qui produise si naturellement, si efficacement et d'une manière aussi durable pareille amélioration dans le caractère des enfants. Ayant parlé de discipline, je n'ajouterai rien pour ce qui regarde l'ordre par la gymnastique. En effet, où la discipline règne, l'ordre existe en maître.

La gymnastique procure encore à l'âme des sentiments de *constance*, d'*activité*, de *volonté*, de *courage*, de *sang-froid* tout en lui enseignant l'*union*, la *concorde* qui doit régner à l'école avec ses camarades. Dès le début des exercices, l'élève s'aperçoit que la situation du corps de gymnastique dont il est membre, dépend du travail de chacun. Il voit aussi que son inaptitude tourne au désavantage de l'ensemble. Ceci, avec le temps, lui montre la nécessité de toujours se bien conduire afin d'assurer le succès que le professeur attend de ses élèves.

Je ne m'attarderai pas à faire un développement plus complet des effets intellectuels, puisque cette partie seule demande une étude plus sérieuse qu'il m'est impossible d'insérer ici, si je veux garder à ce travail le nom de petite causerie.

Je passe maintenant *aux effets moraux*. De douze à seize ans, l'enfant est à l'époque, j'oserais dire, la plus critique de sa formation morale. Sa vie dépendra de l'éducation qu'il aura reçue à cette période de jeunesse. Heureusement, à ce moment il préfère l'enseignement qui lui inspire l'obéissance et les bonnes manières. Pourquoi ne passe rendre à son désir et lui assurer à l'école et après la sortie un petit sport honnête et une distraction saine, le détournant de l'alcoolisme qui le dégrade, du tabac qui l'affaiblit; l'entraînant à la suave jouissance qui fortifie, réprimant l'isolement, et le jeu isolé appelle souvent le vice, le vice appelant la dégénération.

GYMNASTIQUE, ŒUVRE SOCIALE

La gymnastique est aussi une œuvre *patriotique et sociale*. Combien de fois n'avons-nous pas manifesté du chagrin lorsque nous entendons parler de la consommation, du ravage qu'elle fait chez nos Canadiens français? Savons-nous quelle est la cause du tiers des décès et qu'elle enlève ainsi près de 4,000 personnes par année, à la ville de Montréal seule 900 personnes, et si nous consultations le rapport de la Commission Royale sur la Tuberculose, commission composée de médecins les plus en vue dans la Province de Québec, notamment le Dr Ahern, le Dr Rousseau et de médecins renommés de Montréal, nous trouverions que la gymnastique serait un moyen efficace pour enrayer la marche de cette maladie contagieuse. Voici la réponse faite par la Commission à la question suivante: "Pourquoi la mortalité (par la consommation) est-elle

plus élevée chez les Canadiens français que chez les Canadiens anglais? Réponse: Parce que les Canadiens anglais font une très large part à l'éducation physique dans leurs écoles, high schools et universités. Autre réponse: Parce que nos éducateurs ne font pas une part assez large à l'éducation physique," et plus loin, "Il n'y a pas chez eux de culture physique systématique comme il le faudrait et comme chez les Anglais." Pour la protection de l'enfance, la Commission ajoute: "La culture physique devait faire partie de l'éducation" et ajoute encore "Une gymnastique rationnelle devrait avoir sa place dans l'enseignement."

Il ne m'est pas permis, vu mon jeune âge, de solliciter les confrères à enseigner la culture physique; le devoir patriotique seul est plus fort que mes paroles; mais soyez persuadés que la gymnastique aide pour beaucoup à la morale, à l'intelligence, au physique de l'enfant et qu'elle serait un moyen puissant de "RENDRE LE PEUPLE MEILLEUR".

J.-E. JOLIN.

Congrès des commissaires d'Ecoles des comtés de Jacques-Cartier, Laval, Soulanges et Vaudreuil.

A ST-LAURENT, PRES MONTREAL

Nous reproduisons du *Canada* du 10 février la lettre qui suit, adressée à ce journal par M. l'inspecteur Lefebvre:

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous donner un compte rendu de notre congrès tenu à St-Laurent Ville, le 29 janvier dernier.

Nous eûmes une température idéale, aussi vers les 9 heures, nous arrivaient de tous les côtés et en grand nombre, nos invités, MM. les congressistes; si bien qu'à 10 heures, temps de l'ouverture, nous en comptions près de 400.

Le clergé était représenté par plus de vingt de ses membres, curés des diverses paroisses de mon district d'inspection, au nombre desquels nous comptons les Révérends Messieurs Savariat et Lepailleur, chanoines de l'archevêché de Montréal, Révérend E. Hébert, directeur du collège de St-Laurent, Révérend F.-X. Sauriol, V. F., curé de Ste-Marthe; J.-A. Primeau, curé de Rigaud; Chs.-Duga, curé de St-Clet; A. Faubert, curé de Côteau du Lac; N. Rémillard, curé de St-Zotique; T. Préville, de Rivière Beaudette; F.-X. Tisseur, de Pointe-Fortune; Révérend J. Reid, de Hudson; H.-U. Tremblay, des Cascades; J.-H. Mongeau, Pointe-Claire; A. Crevier, de St-Laurent; J.-A. Perron et A. Lessard, de Ste-Anne de Bellevue; A. Papineau, de Ste-Geneviève; J.-E. Chevalier, de Cartierville; J.-C. Lacasse, St-Laurent; J.-M. Pluymakers, de Dorval, et M. le curé de St-Elzéar.

L'honorable surintendant de l'Instruction Publique et l'honorable Jérémie Décarie, secrétaire provincial, exprimèrent leurs regrets de ne pouvoir assister à ce congrès.

L'honorable chef de l'opposition à Ottawa, Sir Wilfrid Laurier, et MM. les députés H. Pilon, J.-O. Mousseau, C. Wilson et P. Cousineau m'exprimèrent aussi leurs regrets de ne pouvoir assister à ce congrès à cause de leurs travaux parlementaires. M. le député de Vaudreuil, Gustave Boyer, était présent.

A 10.30 hrs., le président M. J.-E. Lefebvre, inspecteur d'écoles, ouvrit le congrès par une courte allocution, félicitant et remerciant les congressistes d'être venus en aussi grand nombre, les invitant à suivre attentivement les conférenciers pour en recevoir les précieux conseils.

M. le président de la commission scolaire prit ensuite la parole et souhaita la bienvenue aux congressistes, leur disant que la ville de St-Laurent était fière de recevoir de tels délégués et que, pour le leur prouver, elle voulait leur donner tout le confort voulu durant les quelques heures qu'ils passeraient avec eux.

M. le président ensuite présenta le délégué officiel de l'honorable surintendant, M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles, qui rendit compte avec éloquence d'un admirable travail préparé par l'honorable surintendant sur les importants devoirs des commissaires d'écoles, lequel travail fut hautement apprécié par tous les délégués.

M. le président invita ensuite le Révérend curé de St-Laurent, A. Crevier, à prendre la parole; ce que celui-ci fit de bonne grâce, remerciant les congressistes d'être venus en aussi grand nombre et les invitant à mettre en pratique les sages conseils qu'on voulait bien leur donner.

La première séance étant terminée, M. O.-W. Legault invita les congressistes à se diriger vers les maisons de pension et hôtelleries où un succulent dîner leur était préparé.

M. le curé de Saint-Laurent donna le dîner en son presbytère à tous les Révérends Messieurs présents au Congrès. Le président de la Commission scolaire de St-Laurent, M. J.-O.-W. Legault, recevait à sa table Messieurs les conférenciers, Révérend Lepailleur, C.-J. Magnan, Inspecteur Général et délégué officiel du surintendant; J.-E. Lefebvre, président du Congrès, C.-S. Tassé, N.P., secrétaire du la Commission, M. Gustave Boyer, député de Vaudreuil et MM. les Commissaires d'écoles de St-Laurent.

La seconde séance s'ouvrit à 2½ heures, M. l'inspecteur d'écoles du district, J.-E. Lefebvre, fit un bref exposé de l'état de l'éducation dans sa division, laissant voir les progrès accomplis durant les cinq dernières années, invitant les Commissaires scolaires à en faire davantage en augmentant le salaire des institutrices, construisant de bonnes maisons d'école, n'engageant que de bons professeurs, et évitant les procès ruineux.

M. le président invita ensuite l'Inspecteur Général des écoles, M. C.-J. Magnan, à donner sa conférence et le Conférencier d'une voix vibrante et imprégnée du plus pur patriotisme, nous fit le portrait vivant de la véritable institutrice, toujours à son devoir, vivant de sacrifices et s'épuisant pour donner une éducation solide et chrétienne aux petits qui lui sont confiés.

M. le président invita ensuite M. le Chanoine Lepailleur à prendre la parole et celui-ci dans un éloquent discours nous fit comprendre l'importance de grouper en associations nos fils et nos filles qui ayant passé l'âge scolaire, pourraient recevoir l'enseignement ménager en étudiant à l'école technique du soir le métier de leur choix, évitant ainsi l'oisiveté si funeste à plus d'un.

M. le président appela ensuite à la tribune M. le Révérend E. Hébert, directeur du Collège de St-Laurent. Celui-ci d'une voix convaincante, dit aux congressistes, aux chefs de famille, toute l'importance qu'il y avait pour eux de ne pas placer trop tôt, leurs fils dans les collèges. Il faut, leur dit-il, que vos fils fassent un stage assez long à l'école modèle ou académique de votre village avant d'entrer au Collège; vous économiseriez ainsi beaucoup d'argent et vos fils seraient prêts à faire un bon cours d'études au Collège.

M. le président appela ensuite M. le député de Vaudreuil (Gustave Boyer) à prendre la parole et celui-ci nous fit un bon discours dans lequel il nous dit, tout le bonheur qu'il avait eu en assistant à ce Congrès tout préparé pour le grand bien de l'éducation, il nous dit tout le bien qu'il éprouvait de voir son comté si bien représenté; qu'il était l'ami de l'éducateur et aussi de l'agriculteur, qu'il voyait dans cette assemblée un grand nombre de ses électeurs qui faisaient aussi partie des sociétés d'agriculture pour lesquelles il avait travaillé, qu'enfin il avait voulu faire plaisir à son ami le président de ce congrès, qui avait pensé à lui et à qui il offrait des félicitations pour le succès du congrès.

M. le président clôtura la dernière séance de ce congrès par des remerciements aux conférenciers aux congressistes et aux autorités scolaires de cette jolie petite ville, qui avait, pour la circonstance décoré avec goût la salle des séances et pavoisé l'école St-Alfred.

En un mot, ce congrès fut un succès et mérite une mention honorable.

J.-E. LEFEBVRE, I. P.,
Président du Congrès.

Vaudreuil, le 7 février, 1914

Le congrès des commissaires d'écoles de Nicolet

La convention des commissaires d'écoles du district de M. l'inspecteur Belcourt a eu lieu à Nicolet, le 12 février dernier. Le district de M. Belcourt renferme toutes les municipalités scolaires du comté de Nicolet, excepté celles de St-Pierre-les-Becquets, Ste-Sophie-de-Lévrard; Gentilly et Ste-Marie-de-Blandford, et le comté d'Yamaska, excepté St-Michel, St-David, St-Pierre-de-St-David, St-Guillaume, St-Bonaventure, St-Pie-de-Guire et St-François.

Toutes les municipalités de ce district étaient représentées au congrès, auquel ont assisté au moins trois cents commissaires d'écoles et une cinquantaine de membres du clergé.

Le congrès fut présidé par M. l'inspecteur J.-E. Belcourt, ayant à sa droite l'honorable M. Boucher de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, Sa Grandeur Monseigneur Brunault, évêque de Nicolet, M. Lavallée, curé de la ville, M. l'abbé Melançon, Principal de l'Ecole normale; à sa gauche, M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, M. Trahan, M. P. P., M. W. Camirand, président de la commission scolaire de Nicolet.

M. l'inspecteur Belcourt ouvrit le congrès par un discours de bienvenu approprié et présenta M. le Surintendant à l'auditoire. Dans une conférence de quarante-cinq minutes M. de La Bruère esquissa les grandes lignes de notre organisation scolaire et rappela aux commissaires leurs principaux devoirs. Il démontra aussi l'importance des fonctions de commissaires d'écoles, fonctions qu'il place au-dessus de toutes les fonctions civiques qu'un citoyen peut-être appelé à remplir. La belle conférence de M. le Surintendant fut écoutée avec une attention soutenue.

Le président présenta ensuite aux commissaires l'Inspecteur général des écoles catholiques. M. Magnan s'appliqua particulièrement à indiquer aux commissaires comment mettre en pratique les conseils donnés par le Surintendant. Documenté sur la situation scolaire dans le district de Nicolet-Yamaska, M. l'Inspecteur général fit toucher du doigt aux intéressés les défauts et lacunes qui retardent les progrès scolaires. Il fit un chaleureux appel au patriotisme de ses auditeurs, qui représentent si bien l'âme du peuple canadien-français. Il insista sur le choix des maîtres et des maîtresses, la question des traitements et le changement trop fréquent d'institutrices(1).

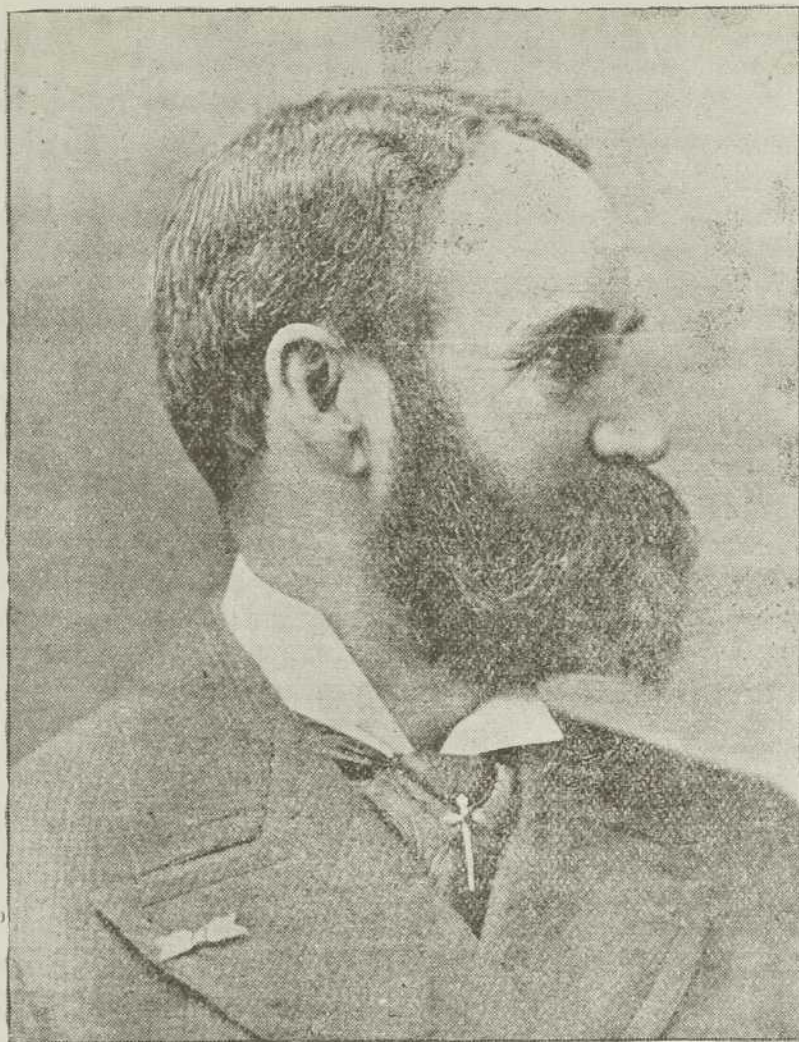
M. l'abbé Lavallée, curé de Nicolet, invité à prendre la parole, donna d'excellents conseils aux commissaires, et parla de la bonne institutrice qui doit avoir surtout du jugement.

Puis, M. Trahan, dans un discours intéressant, parla avec chaleur et conviction de l'Instruction publique. Il parla aussi des salaires des institutrices, des maisons d'écoles et de l'encouragement à donner aux élèves. M. Trahan, aux applaudissements de l'auditoire, promit un prix spécial par école pour l'élève qui réussirait le mieux dans l'étude de l'histoire du Canada.

Sa Grandeur Monseigneur Brunault termina la série des discours et conférences par une allocution à la fois pratique et éloquente. Sa Grandeur insista particulièrement sur la nécessité immédiate d'élever les traitements, si nous ne voulons pas que les mieux qualifiés de nos instituteurs et institutrices ne nous échappent; Elle donne des chiffres représentant les salaires payés dans l'Ontario et dans l'Ouest; Monseigneur Brunault conclut en faisant un devoir aux commissaires de payer raisonnablement les institutrices conformément aux besoins actuels.

M. l'inspecteur Belcourt clôtura le congrès, l'un des plus intéressants de la série, par un joli discours que nous publierons dans la prochaine livraison.

(1) En parlant des salaires, M. Magnan mentionna incidemment St-Thomas village, qui paient \$120 à deux de ses institutrices. Cette mention n'a pas été faite dans un but de reproches, car St-Thomas village, qui n'a qu'une école centrale, paie \$1,325 de traitement à l'instituteur et à cinq institutrices. Les deux traitements de \$120 ont été mentionnés à la seule fin d'établir qu'en y ajoutant quelques piastres, St-Thomas village aurait droit à une prime supplémentaire.



M. J.-G.-W. McGown

Inspecteur d'écoles

Encore un deuil cruel pour la famille enseignante de notre province. Le 6 février dernier, s'est éteint à Montréal, à l'âge de 67 ans près, M. J.-G.-W. McGown, inspecteur d'écoles pour la cité de Montréal et les comtés de Laval et Hochelaga depuis le 4 mai 1888. M. McGown a rempli les devoirs de se charge jusqu'à janvier dernier, alors que la maladie le terrassa. C'était un homme de devoir, un bon chrétien et un franc patriote. Ami des pauvres, il était membre actif de la Société de Saint-Vincent de Paul depuis plusieurs années.

M. McGown est né à Saint-Ambroise-de-Kildare, le 14 mars 1847. Il fit ses études classiques au collège de Joliette. Il fut professeur au collège de Rigaud de 1866 à 1867. En 1868, M. McGown vola à la défense des Etats pontificaux. Revenu au pays après le siège de Rome, en novembre 1870, avec le grade de sous-officier aux zouaves pontificaux, il est admis au Barreau en janvier 1876. Professeur de droit à l'Ecole polytechnique en 1878-79, puis professeur à l'Académie commerciale catholique jusqu'en 1888, alors qu'il devint inspecteur d'écoles

DANS NOS ECOLES NORMALES

VALLEYFIELD

Le vendredi, 13 février, avait lieu à l'école normale de Valleyfield, la 19e Séance publique du "Cercle pédagogique," sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Emard. Voici le programme de cette séance:

- (1) Ouverture: Piano: "Rapsodie mignonne", *C. Koelling*: Mlles Simone Lefebvre, M. Eustelle Pigeon, Cécile Lamarche, Diane Laberge, Wilhelmine St-Amour, Marguerite Tassé;
- (2) Rapport de la dix-huitième séance: Mlle Cécile Lamarche, C. A. Secrétaire;
- (3) Récitation: "L'un ou l'autre": *F. Coppée*: Mlle Antonia Pesant, C. E.,
- (4) Conférence: "Composition in the Grammar Grades": Mlle Winifred Sloane, C. M.,
- (5) Récitation: "La dernière dent"; *P. Delaporte*: Mlle Laurentia Tousignant, C. M.,
- (6) Conférence: "La lecture en vue de la composition": Mlle Yvonne Tessier, C. A.,
- (7) "La fille de Jaire": *Chaminade*: Chœur des élèves;
- (8) XIIIe Etude de psychologie pédagogique: "Le goût de l'étude": Monsieur le Principal.
- (9) "Polyeucte": Acte II, scènes II, III, IV, V, VI:
Polyeucte... Mlle Juliette Lalonde; Pauline... Mlle Cécile Lamarche; Sévère... Mlle Diane Laberge; Stratonice... Mlle Thérèse Bourbonnais; Méarque... Mlle Simone Lefebvre;
- (10) Sortie: "Marche": *F.-T. Kelly*: Mlles Simone Lefebvre, Eva Doucet, Wilhelmine St-Amour, Blanche Montpetit, Laurentia Tousignant, Juliette Laplante.

NICOLET

Voici le programme qui a été exécuté à la séance pédagogique donnée par les élèves institutrices de l'Ecole normale de Nicolet, le 13 février dernier, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Brunault:

Séance Pédagogique à l'occasion de la Visite de Monsieur C.-J. Magnan, Inspecteur général des Ecoles catholiques de la Province.

Programme

- Ouverture, Danse des Fleurs, *Tellier*: Mlles M. Deshaies, F. Proulx, C. Chicoine, A. Bourque;
Chant—Bienvenue—*Lecocq*: Solistes: Mlles Champagne et Tourigny;
Discours d'ouverture: Mlle Laurenza Charpentier;
Dialogue Pédagogique: "Je veux être Institutrice": Mlles L. Barabé, A. Chênevert;
Débit, Une Ame d'Apôtre: Mlle A. Gervais;
Caprice musical, Duo de Fauvettes, *Haenens*: Mlles C. Chicoine, A. Bourque, F. Proulx, A. Manseau;
Causerie "Louis Veuillot": Jeunes filles: Mlles F. Proulx, R. Tourigny, M. Deshaies, L. Baron, E. Leblanc;
"La Religion" personnifiée par Mlle Charest.
"La Gloire" personnifiée par Mlle Champagne.
Marche, l'âge heureux, *Van Gaël*: Mlles F. Proulx, B. Lupien, A. Bourque, L. Barabé.

Monseigneur l'Evêque de Nicolet et l'Inspecteur général adressèrent la parole.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Voici une histoire *sans parole* racontée en quatre tableaux que l'on devra montrer seulement les uns après les autres. Par des questions posées devant chaque image, le maître fera dire aux élèves ce que l'image leur dit elle-même. Ainsi, au moyen d'une conversation, on préparera le devoir dans lequel les élèves auront à exprimer par écrit ce que l'artiste a exprimé par le dessin.

Le Maître.—Mes enfants, considérez attentivement cette image et tâchez que votre esprit entende bien tout ce qu'elle *dit* à vos yeux.

Voyons, mon Jean, parlez-nous des personnes ?

(*Laissez un instant pour observer*)

Jean.—Monsieur, on en voit deux, un *homme* et une *femme*,

M.—Qui est-ce qui peut dire la même chose autrement ? Joseph ?

Joseph.—*L'image vous montre deux personnes, un monsieur et une dame.*

M.—Très bien. Ces deux personnes se connaissent-elles ? Voyons, Pierre ?

Pierre.—M. je ne sais pas, mais je crois que c'est un mari avec sa femme

M.—Oui, c'est cela. Sont-ils chez eux ? Vous, Alexandre ?

Alexandre.—Non, M. ils sont allés se promener.

M.—Vous, Charles, parlez de l'endroit où ils sont.

Charles.—M., ils sont à la campagne et se reposent, assis sur l'herbe, au bord du chemin.

M.—Sont-ils en conversation ? donnez un nom au mari pour répondre.

Joseph.—Non, M., Monsieur *Durand* est assis au pied d'un arbre contre lequel il est appuyé ; il a posé son chapeau à côté de lui et il dort.

M.—Qu'est-ce qui le porte au sommeil ?

Jean.—Monsieur Durand est gros ; il a marché ; il fait chaud et il est un peu fatigué.

M.—Et Madame Durand que fait-elle ?

Jean.—Elle est assise un peu plus loin.

M.—Que fait-elle ? Est-ce qu'elle dort aussi ?

Pierre.—On dirait qu'elle lit ; mais on ne peut pas voir, car elle tourne le dos.

M.—Très bien répondu. Maintenant, y a-t-il encore dans l'image quelque chose dont vous n'avez pas parlé ?

Alexandre.—Oui, M., il y a le petit chien de M. Durand.

M.—Que fait-il ?

Charles.—Il dort à côté de son maître.

M.—Voyez-vous encore quelque chose ?



Joseph.—On voit encore un oiseau, mais on ne peut pas distinguer quelle espèce d'oiseau; il est trop loin.

M.—Comment? N'est-il pas sur l'image, comme M. et Mme Durand, comme le chien, et l'arbre, et le chapeau?

Charles.—Oui, M., mais il est *représenté* loin et il vole vers nous.

M.—Oui, Très bien, mon Charles; alors nous allons pouvoir le voir distinguer mieux; (*montrant la seconde image*) regardez ici. Qu'en pensez-vous?

Alexandre.—M., c'est une corneille.

M.—Et que fait-elle ?

Jean.—Elle enlève la perruque de M. Durand.

M.—Y a-t-il d'autre changement ?

Joseph.—Non, M., M. Durand et le chien dorment toujours, Mme Durand qui tourne le dos ne s'aperçoit pas de ce qui se passe.

M.—(*Montrant la troisième image*) Quel changement voyez-vous ici ?

Pierre.—Le chien est réveillé et s'en va vers sa maîtresse.

M.—Et la corneille ?

Alexandre.—Elle va poser la perruque sur la tête du chien.

M.—Et que fait M. Durand ?

Charles.—Il dort toujours.

M.—Voyons comment tout cela va finir (*montrant le dernier tableau*)
Qu'en pensez-vous ?

(*Les élèves rient*)

M.—Joseph !

Joseph.—Le chien vient sauter auprès de sa maîtresse pour se faire caresser. Madame Durand laisse échapper son parasol et jette un cri de surprise et de frayeur.

M.—Pourriez-vous imaginer ce qu'elle dit ?

Charles.—M., je crois qu'elle doit s'écrier : "Ah ! mon Dieu ! mon mari qui est changé en chien !"

M.—Et M. Durand ?

Joseph.—Il dort toujours au pied de l'arbre.

M.—Cette histoire a-t-elle du bon sens ? Des choses comme cela peuvent-elles arriver ?

Pierre.—Non, M., l'artiste a dessiné cela pour rire. C'est un conte qu'il a dessiné au lieu de l'écrire.

M.—C'est cela, et vous avez bien su lire son dessin, comme vous auriez lu le conte écrit. Remarquez-vous quelque chose en considérant bien M. Durand et le chien ?

Alexandre.—Oui, M., l'artiste les a dessinés ressemblants de visage, afin que Mme Durand croie que son mari est changé en chien.

M.—Très bien ! Voilà une histoire qui vous a amusés. Maintenant il va falloir que vous racontiez par écrit ce que vous avez lu dans l'image. Pour vous aider à cela, vous allez prendre par écrit le canevas que je vais vous donner.—

CANEVAS.—Dites qu'hier je vous ai montré une histoire sans parole et racontez là Monsieur et Madame Durand—promenade—M. Durand fatigué—repos—doux sommeil—ce que fait Madame Durand—le petit chien—la corneille vicieuse—le chien se réveille—il va trouver sa maîtresse—surprise et frayeur—ce que vous pensez de l'histoire.

Les élèves avec ce canevas pourront raconter à peu près comme ci-après :—

“Hier en classe notre cher maître nous a montré en image une amusante histoire sans paroles qu’il nous a aidés à lire. Par une belle journée d’été, monsieur et madame Durand sont allés faire une petite promenade dans la campagne, et leur petit chien Fido les a suivis. Monsieur Durand n’est plus un jeune homme et il jouit d’un certain embonpoint; la chaleur et la marche l’ont bientôt un peu fatigué, il sent le besoin de choisir un joli endroit pour se reposer. Il s’assied donc au pied d’un arbre, sur l’herbe tendre, pose son chapeau à terre près de lui; respire avec délice l’air plus frais à l’ombre et finit par se laisser aller à un doux sommeil. Madame Durand est allée s’asseoir un peu plus loin et, de ce lieu un peu élevé, elle admire le paysage. Fido est resté près de son maître et ne croit pas pouvoir mieux faire que de l’imiter: la tête allongée sur ses pattes de devant il goûte un bon moment de repos. Tout est tranquille. Une corneille qui s’en vient du loin est attirée par une petite mèche de cheveux qui se dresse au sommet de la tête du bon Monsieur Durand. Elle s’approche en volant et de son bec elle saisit cette mèche. Tout le toupet de M. Durand vient avec et le dormeur ne conserve plus qu’une couronne de cheveux autour de la tête et continue à dormir paisiblement. Fido s’est réveillé au bruit, il fait un tour sur lui-même et s’en va trouver sa maîtresse. La malicieuse corneille embarrassée de la perruque la pose sur la tête du bon chien et passe. Fido arrive près de Madame Durand et veut faire une *belle* pour obtenir une caresse, ou peut être pour se faire pardonner d’être resté si longtemps loin d’elle. Sa physionomie coiffée ressemble tant à celle de M. Durand que, surprise et effrayée, madame Durand fait un geste d’épouvante et s’écrie: “Ah! mon Dieu! mon mari qui est changé en chien!” Toute cette histoire n’est qu’un conte d’imagination qu’un artiste nous a dessiné en quelques tableaux, mais comme tous les contes elle amuse les petits et les grands enfants.

—Corrigez avec bienveillance le travail plus ou moins réussi des élèves. Cherchez d’abord tout ce qui est bon et félicitez; puis, avec indulgence corrigez ou faites corriger ce qui est défectueux. Malgré l’insuccès, l’élève a fait des efforts qu’il faut savoir apprécier si on ne veut pas le décourager.

H. NANSOT.

Insp. d’écoles.

LEÇON D’ANGLAIS

D’APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

How many boys do you see in the picture? I see two boys in the picture.

In the picture how many boys do you see? In the picture I see two boys.



How many boys are to be seen in the picture? Two boys are to be seen in the picture.

In the picture how many boys are to be seen? In the picture two boys are to be seen.

How many boys are there in the picture? There are two boys in the picture.

In the picture how many boys are there? In the picture there are two boys.

How many girls do you see in the picture? I see one girl in the picture.

In the picture how many girls do you see? In the picture I see one girl.

How many girls are to be seen in the picture? One girl is to be seen in the picture.

In the picture how many girls are to be seen? In the picture one girl is to be seen.

How many girls are there in the picture? There is one girl in the picture.

There are how many girls in the picture? There is one girl in the picture.

How many children do you see in the picture? I see three children in the picture.

In the picture how many children do you see? In the picture I see three children.

How many children are to be seen in the picture? Three children are to be seen in the picture.

In the picture how many children are to be seen? In the picture three children are to be seen.

How many children are there in the picture? There are three children in the picture.

There are how many children in the picture? There are three children in the picture.

How many children are shown in the picture? Three children are shown in the picture.

In the picture how many children are shown? In the picture three children are shown.

How many children are represented in the picture? Three children are represented in the picture.

In the picture how many children are represented? In the picture three children are represented.

How many animals do you see in the picture? I see two animals in the picture.

In the picture how many animals do you see? In the picture I see two animals.

How many animals are shown in the picture? Two animals are shown in the picture.

In the picture how many animals are shown? In the picture two animals are shown.

What animals do you see in the picture? I see a dog and a cat in the picture.

In the picture what animals are to be seen? In the picture a dog and a cat are to be seen.

Where is the cat? It is in a cage.

Where is the cage? It is hanging up.

What kind of cage is the cat in? *or* The cat is in what kind of cage?
or In what kind of cage is the cat? It is in a bird cage.

In what kind of bird cage is the cat? It is in a parrot's cage.

Is any part of the cat outside of the cage? Yes there is a part of the cat outside of the cage.

What part of the cat is outside of the cage? Its tail is outside of the cage.

The cat must be separated from its tail if it is in the cage and its tail outside? No it is not separated from its tail.

If it is not separated from its tail, how comes it that the cat is in one place and its tail in another? As the cage is too small to hold both the cat and its tail the latter has come out through the bars.

Who put the cat in the cage and hung it up? I don't really know who put pussy in the cage and hung it up.

Whom do you suppose (*or* imagine' *or* suspect) did it? I suppose the bigger of the two boys did it.

Why did he do it, do you think? I think he did it because he wanted to make believe that it was a tiger and that it should be caged because it was dangerous.

Why do you not suppose it was the smaller boy or the girl who caged the cat? I suppose it was the bigger of the two boys and not the smaller boy or the girl who did it, because I don't think that either the smaller boy or the girl would have enough imagination to change pussy into a tiger needing to be caged in a parrot's cage.

What else besides the three children, the dog, and the caged cat do you see in the picture? Besides the three children, the dog and the caged cat I see a tub, a short bench, and a doll.

What is a tub? A tub is an open wooden vessel formed with staves, a bottom, and hoops; a half barrel open above.

What is a stave? A stave is one of the thin narrow pieces of wood of which barrels, casks, tubs, and buckets are made.

Do you see the staves of the tub? Yes I see them.

How do the staves run? They run up and down.

Is the tub right side up? No it is not right side up.

How is it? It is upside down.

Where is the top of the tub? It is resting on the ground.

Are the staves the same width all through? No they are not the same width all through.

What part of the stave is the widest? The top of the stave is the widest part.

What part of the stave is the narrowest? The bottom of the stave is the narrowest part.

Why is the top of the stave wider than the bottom? The top of the stave is wider than the bottom because the top of the tub is wider than the bottom.

Has the tub handles? I suppose it has.

Can you see them? No, I can't see them.

What kind of handles has it, do you suppose? I suppose it has movable handles.

What are movable handles? They are handles made of a round piece of wood, sufficiently long for the hand to catch it comfortably; through it a piece of strong stiff wire is passed; at each end of the wood the wire is curved slightly outward, and the extremities are pressed into two metal hooks fastened to the tub at the ends.

Where at the ends of the tub are the metal hooks placed? They are placed just below the rim or upper edge of the tub.

What position do the handles take when not in use? When not in use they hang down below the rim or upper edge of the tub.

When in use what position do the handles take? When in use they swing upward and rise a little above the rim of the tub.

Have all tubs movable handle? No, tubs do not all have movable handles.

Why don't you answer: No, all tubs have not movable handles? I don't answer: "No, all tubs have not movable handles", because perhaps you might think that I meant that no tubs have movable handles.

What other answer might you have given to the question? "Have all tubs movable handles? I might have answered: No, some tubs have not movable handles, or again: No, some tubs have handles that are not movable, or again: No, some tubs have non-movable handles. Etc.

You don't see the handles of the tub in the picture, how then do you know that they are movable? I know that they are movable though I don't see them because the rim of the tub rests on the ground all around.

If the tub had non-movable handles would not the rim of the tub touch the ground all around? If the tub had non-movable handles the rim of the tub would touch the ground only in three places.

Why would the rim of the tub rest on the ground only in three places? If the tub had non-movable handles it would have two staves, one at each end, longer than the rest, in which holes would be cut to pass the hands. A tub of this kind turned upside down would rest on the ground on the handles and on one spot of the rim.

Do you see the hoops on the tub? Yes I see them.

How many hoops has the tub? It has three hoops.

How do the hoops run? They run round the tub.

Where are the hoops placed? They are placed: the smallest very close to the bottom, the next in size a short distance above the first and the largest a short distance from the top.

What is a hoop? A hoop is a band of wood or metal used to hold together, bind, or confine the staves of barrels, casks, tubs, etc.

What are the hoops on the tub made of? They are made of strips of iron.

How are ends of the hoops fastened together? The ends of the hoops are riveted together.

Across the bottom of the tub what is there? Across the bottom of the tub there is a broad piece of board.

What purpose does the broad piece of board serve? It serves to strengthen the tub.

What is a bench? A bench is a long seat.

Has the bench a back? No it has no back.

Why did the boy turn the tub upside down? He turned the tub upside down in order to use its bottom as a stage.

What did he want a stage for? He wanted a stage on which to perform gymnastic feats.

How do you know that he wanted to perform gymnastic feats on the bottom of the tub? I know it because in the picture he is performing a gymnastic feat on the bottom of the tub.

What gymnastic feat is he performing on the bottom of the tub? He is doing what is commonly known as standing on his head, or walking on his hands.

Describe the boys performance? His feet are in the air, and his whole weight is supported by his arms and his hands, the latter resting on the edge of the bottom of the tub, one at each end, his legs are inclined slightly backward from the knees, while his head is bent back at right-angles from the neck. The inclining of his legs backward allows him to balance himself as he gracefully circles the edge of the tub. The reversal of his natural position has caused the lower part of his blouse to slip from his waist in the direction of his neck.

Do you think is this the first time that he performs this difficult feat? No I don't think that this is the first time he performs this difficult feat.

Why do you think that he is not performing this difficult feat for the first time? I have three reasons for thinking that he is not performing this difficult feat for the first time.

Give your three reasons for thinking that he is not performing this difficult feat for the first time? My first reason is that if he were performing the feat for the first time he would be trying to execute it on a floor, a sidewalk or on the ground instead of on a tub turned upside down; my second reason is that he is too skilful to be at his first trial; my third reason is that the spectators show no excitement at the remarkable ease with which he gracefully maintains his balance in his unnatural position, while he circles the edge of the tub.

Why if this were his first trial at balancing himself on his hands would he be practicing on a floor, a sidewalk, or on the ground instead of on the bottom of a tub? If this were his first trial at balancing himself on his hands, it is reasonable to suppose that he would chose a floor, a sidewalk, or the ground to begin his gymnastic exercises, as it is much easier to balance on these latter than on the bottom of a tub.

Who are the spectators? They are a doll, a dog, a small girl and a smaller boy.

What have you to say of the spectators? I must say that they are a very well behaved audience.

If this were the first occasion on which the dog witnessed this performance what would he be doing do you imagine? If the dog were witnessing this performance for the first time, I imagine that he would be standing on his four paws, his tail would be wagging and he would be loudly barking his astonishment at this, to his canine intelligence, unnatural performance.

What has happened to the dog that he shows no excitement? He shows no excitement because he has seen the trick performed before and he has got used to it.

What are the girl and the smaller boy doing? They are sitting on the bench calmly watching the exhibition.

What does the whole picture represent do you think? I think it represents a circus.

Explain how it represents a circus? The boy has been to a circus and he is playing circus. The cat in the cage is the menagerie; the tub turned upside down is the ring; the boy is the actor; the dog and the children are the delighted audience, only the delight is not very visible. It is probable that whatever delight there is in the performance belongs to the boy; there is some danger of it going with his blood to his head. There is very little doubt that the most dissatisfied performer is the cat.

J. AHERN.



DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques de la Province de Québec pour l'année 1912-1913 (1)**II****LES ECOLES NORMALES**

De décembre 1912 à mai 1913, j'ai visité toutes les écoles normales catholiques de la province, consacrant deux journées entières à chaque maison. J'ai visité deux fois les nouvelles écoles normales de Saint-Hyacinthe et de Joliette: au début et à la fin de l'année scolaire. A la suite de chacune de ces visites, je vous ai fait un rapport circonstancié sur chaque école de pédagogie.

895 élèves ont été admis à suivre les cours de pédagogie en septembre 1912: 175 élèves-maîtres et 720 élèves-maîtresses. Un peu plus de huit cents ont suivi les différents cours durant toute l'année scolaire, y compris le cours préparatoire. Une soixantaine ont abandonné le cours normal, faute d'aptitudes ou pour des raisons de santé. 513 élèves des écoles normales ont été diplômés en 1913: 85 garçons et 428 filles.

1452 enfants ont fréquenté les écoles d'application annexées aux différentes écoles normales.

Le nombre des élèves fréquentant les écoles normales s'élève sensiblement chaque année, il a augmenté de 127 en 1912-13. Le cours académique ou supérieur a été en activité dans toutes les écoles normales, moins celle de Joliette, nouvellement établie. Le cours intermédiaire a été fréquenté par un plus grand nombre d'élèves qu'en 1911-12.

ETAT MATERIEL DES ECOLES NORMALES.

Toutes les nouvelles écoles normales de filles sont parfaitement installées au point de vue hygiénique et pédagogique; l'espace manque déjà, néanmoins, à quelques-unes d'entre elles. Construites pour une cinquantaine d'élèves, ces écoles sont obligées d'en admettre jusqu'à quarantevingt, car le succès a dépassé l'attente du début. Je souhaite qu'elles reçoivent au plus tôt l'aide nécessaire pour élargir leurs murs devenus trop étroits. Je souhaite non moins vivement que la doyenne des écoles normales de filles dans notre province, celle des Dames Ursulines de Québec, soit, au point de vue matériel, mise sur un pied d'égalité avec ses jeunes sœurs. Plus d'un demi siècle de bons et loyaux services ont mérité à l'école normale des filles de Québec de sortir de ses cadres trop exigus et de recevoir une part plus large de soleil et de lumière. Et les filles de Marie de l'Incarnation, les plus anciennes institutrices au Canada, et des éducatrices de premier ordre, se sont rendues dignes depuis longtemps des faveurs de l'Etat, faveurs qui, dans l'occurrence, seraient au bénéfice des courageuses jeunes filles qui désirent se préparer à la carrière de l'enseignement.

Les écoles de Saint-Hyacinthe et de Joliette sont magnifiques et parfaitement bien installées. Celle de Saint-Hyacinthe, par ses vastes proportions et son installation pédagogique vraiment remarquable, mérite une mention spéciale. Je ne saurais non plus oublier le nouveau local de l'école normale des filles de Montréal. Vous avez admiré comme moi, M. le Surintendant, ce splendide bâtiment, aux lignes sobres et vraiment classiques, si spacieux et si parfaitement aménagé au point de vue pédagogique. C'est un monument qui fait honneur à la province tout entière.

Quant aux écoles de garçons, les réparations faites récemment et celles qui sont en cours d'exécution, les mettront dans un état matériel très convenable.

L'installation de Laval sera complète quand la grande salle de l'ancien dortoir, actuellement

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de février 1914.

inoccupé, aura été convertie en bibliothèque-musée. Actuellement, la bibliothèque, qui est considérable, et le musée, sont trop à l'étroit. Il resterait encore à restaurer les clôtures et murs d'enceinte, qui donnent une pauvre apparence aux jolis édifices qui composent l'institution.

Jacques-Cartier est à faire toilette neuve, grâce à la générosité du gouvernement. Il était temps, car le bel édifice du Parc Lafontaine menaçait ruine à l'intérieur. Les salles de classe, de récréation et les dortoirs auront vraiment bonne mine, lorsque les travaux de réparations seront terminés.

PROGRES PEDAGOGIQUES

Nos écoles normales accentuent chaque année le caractère pédagogique qui les distingue. Je suis heureux de pouvoir rendre publiquement hommage à MM. les principaux et aux professeurs, religieux et laïques, pour le zèle qu'ils déploient dans l'accomplissement de leurs importantes fonctions. Certes, la culture classique n'est pas négligée, mais on l'oriente de plus en plus vers la formation pédagogique des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses. Dans quelques écoles normales, particulièrement, j'ai été témoin de l'heureuse coordination de tous les efforts afin d'assurer aux élèves le meilleur apprentissage professionnel. Les professeurs des différentes spécialités n'enseignent pas telle et telle matière pour elle-même, mais dirigent leur classe ou donnent leurs cours avec la préoccupation de faire des élèves-maîtres ou des élèves-maîtresses des *enseigneurs*, des *éducateurs*. Par cette coopération de tous les professeurs d'une même maison guidés par le directeur, on réussira à élever un édifice complet et non une série de colonnes séparées.

Dans chaque école normale, le fonctionnement de l'école d'application a été l'objet d'une attention spéciale. J'ai constaté partout des progrès marqués dans l'organisation ou le fonctionnement des écoles annexes, véritables ateliers de pédagogie. A Rimouski, par exemple, M. le Principal a ajouté au cours de pédagogie théorique un cours de pédagogie pratique qui se donne une fois par semaine "dans le but immédiat de préparer des classes suivant les principes pédagogiques appliqués et adaptés aux différentes matières du programme et aux divers degrés du cours". Des devoirs d'application suivent ces classes: ce sont des *fiches* de préparation telles que les élèves-maîtresses doivent les faire avant chaque classe donnée à l'école d'application.

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

Grâce aux instruments de physique fournis à votre demande par le gouvernement à toutes les écoles normales, l'enseignement de cette science a été rendu plus facile et plus agréable aux élèves. Les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses ayant acquis intuitivement des notions exactes et suffisantes sur les *forces*, l'*hydrostatique*, l'*optique*, la *chaleur* et l'*électricité*, seront bien préparés pour donner à l'école primaire des leçons de choses sur les connaissances scientifiques et usuelles.

LES CERCLES PEDAGOGIQUES

Les cercles pédagogiques de Hull et de Valleyfield sont toujours très prospères. Ils ont, au témoignage des principaux et des professeurs, produit d'excellents résultats, en habituant les élèves au travail personnel et en leur permettant d'acquérir un complément de culture générale très utile dans la carrière de l'enseignement.

Avec plaisir, M. le Surintendant, je vous ai signalé dans mes rapports particuliers, la création de cercles identiques, sous des noms différents, à Chicoutimi et à Rimouski. Nicolet a aussi tenté l'effort, et vous avez été vous-même témoin de ses succès. A Rimouski, c'est l'"Association pédagogique" et à Chicoutimi la "Petite Société du Parler français", qui donne chaque mois une séance solennelle. Au programme se trouve toujours une question pédagogique développée par plusieurs élèves et une conférence donnée par le Principal sur un sujet d'Education. On ajoute du chant, de la musique et de la récitation à ce programme, afin de former le goût et d'élargir l'horizon intellectuel des élèves-institutrices.

LA GYMNASTIQUE DANS LES ECOLES NORMALES

La gymnastique est enseignée dans les douze écoles normales catholiques; dans quelques-unes de ces écoles, cette matière est inscrite à l'horaire régulier, et *Le Manuel de culture physique* publié par le conseil exécutif de la Fondation Strathecona, est en usage dans chacune d'elles, où l'on reconnaît toute l'importance qu'il convient d'accorder à la culture physique. Dans nos écoles normales, aucun encouragement pour le sport violent, mais on y cherche à développer le corps des élèves en vue de cet axiome: *Mens sana in corpore sano*. On se propose d'initier les élèves-institutrices et les élèves-instituteurs à l'enseignement raisonné de la gymnastique, afin que ces futurs maîtres de l'enfance puissent, dans la suite, préparer des générations de femmes et d'hommes robustes et disciplinés.

Ainsi, à l'école normale Jacques-Cartier, département des garçons, la gymnastique est enseignée d'une façon tout à fait méthodique. M. le professeur Chaballe, autrefois professeur de gymnastique en Belgique et diplômé du département de la milice à Ottawa, donne, chaque semaine, deux leçons théoriques et pratiques de gymnastique aux élèves-maîtres. A leur tour, ces derniers (ceux de la 4^e année) vont enseigner la gymnastique à l'école d'application, sous la direction de M. Chaballe. J'ai assisté à l'un de ces exercices où les élèves-maîtres ont mis avec succès en pratique les théories du professeur. Les instructions contenues dans le *Manuel de culture physique* sont admirablement interprétées par le professeur, M. Chaballe, qui enseigne la gymnastique d'une façon tout à fait rationnelle.

RESULTATS PRATIQUES DES ECOLES NORMALES

Sept écoles normales ont pu établir la statistique se rapportant aux diplômés de 1912. Sur un total de 255 brevetés (84 garçons et 171 filles), 83 sont retournés à l'école normale pour y suivre un cours plus avancé, 47 garçons et 36 filles, et 129 sont entrés dans l'enseignement (27 garçons et 102 filles.)

Sur le total de 37 garçons sortis définitivement des écoles normales en 1912, 27 sont entrés dans l'enseignement, soit 78%, et sur un total de 135 filles sorties définitivement de sept écoles normales en 1912, 102 sont entrées dans l'enseignement, soit 75%.

C'est une proportion satisfaisante que l'élévation des traitements ne fera qu'augmenter.

D'après les statistiques de 1911-12, 782 normaliens enseignent dans les écoles de notre province: 140 instituteurs et 642 institutrices.

NOUVELLES ECOLES NORMALES

La création, en juin dernier, par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de la première école normale classico-ménagère, à Saint-Pascal, comté de Kamouraska, marque une date très importante dans l'histoire de l'enseignement primaire en notre pays. En élevant au rang d'école normale, à la fois primaire et ménagère, l'école ménagère de Saint-Pascal, le gouvernement a su reconnaître le mérite et la valeur d'une expérience pédagogique de la plus haute importance. N'est-ce pas dans les écoles classico-ménagères, comme celles de Saint-Pascal et de Roberval, que l'éducation intégrale de la jeune fille est rendue possible? Dans ces maisons, non seulement on instruit les jeunes filles dans les lettres, les sciences et les arts d'agrément, mais on prépare des femmes qui sauront plus tard comprendre la grandeur de leur rôle et seront les véritables artisans du bonheur familial. Cette réflexion de Mme de Maintenon est toujours actuelle: "Les femmes font et défont les maisons."

C'est en songeant à cette vérité, sans doute, que le Comité catholique, il y a quatre ans, approuvait à titre d'essai, un programme d'enseignement ménager destiné aux écoles primaires. Mais pour faire une application sérieuse de ce programme, il fallait des institutrices méthodiquement préparées. Une de ces écoles est établie, et je fais des vœux pour que l'école de Roberval, recommandée en même temps que celle de Saint-Pascal, soit mise sur le même pied que sa sœur

cadette. D'ailleurs, la grande pénurie d'institutrices diplômées où se trouvent les comtés de Lac St-Jean, Chicoutimi et Saguenay, nécessite l'établissement d'une nouvelle école normale dans cette vaste région isolée, qui doit se subvenir à elle-même dans les choses scolaires.

III

LES INSTITUTEURS CONGREGANISTES

Après avoir parlé des écoles normales officielles, je ne saurais passer sous silence le rôle utile et patriotique que jouent en notre province les communautés enseignantes de Frères et de Sœurs. Ces communautés comptent, chez nous 31 noviciats(1) où les futurs congréganistes se préparent non seulement à la vie religieuse, mais encore, et plus qu'on ne se l'imagine généralement, à l'enseignement dans les écoles primaires de tous les degrés.

D'après les statistiques de 1911-12, 5349 instituteurs et institutrices congréganistes sont dans l'enseignement: 3886 Sœurs et 1463 Frères. Voici comment sont répartis les instituteurs congréganistes dans les écoles: écoles élémentaires, 136 Frères, 567 Sœurs; écoles intermédiaires, 695 Frères, 1665 Sœurs; écoles supérieures, 632 Frères, 1664 Sœurs.

Ce corps enseignant d'élite, véritable armée de 5350 instituteurs d'une haute valeur morale et pédagogique, constitue le plus ferme appui de notre système scolaire. Les inspecteurs régionaux sont unanimes à rendre hommage au zèle et à la compétence des congréganistes, dont la permanence dans la carrière de l'enseignement en font de véritables éducateurs.

La province de Québec doit s'estimer heureuse de posséder une telle élite, que nous envient les provinces sœurs.

Veuillez agréer, M. le Surintendant, l'hommage de mon entier dévouement.

C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNEE

Québec, 5 mars, 1914.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement commencera, cette année, le 23 juin prochain et se terminera le 26 juin. Il n'y a que les aspirants au diplôme académique qui commenceront à subir l'examen le mardi 23 juin; tous les autres, c'est-à-dire les candidats aux brevets élémentaire et modèle, ne commenceront leur examen que le lendemain, mercredi, 24 juin.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière. On ne doit pas oublier cependant que le dessin est maintenant une matière éliminatoire comme les autres matières du programme d'examen, et qu'il est alloué pour ce sujet 10 points au lieu de 6.

Les candidats devront conserver au moins 5 points pour passer sur cette branche du programme dont l'importance est ainsi reconnue.

L'examen se fera dans les localités suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Hâvre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé ou Grande-Rivière, Pointe-aux-Esquimaux, Fort-Coulonge, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Fer-

(1) 8 Noviciats de Frères et 23 Noviciats de Sœurs.

dinand-d'Halifax, Sainte-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Victoriaville, Maniwaki, Tadoussac, Rivière-au-Renard, Ville-Marie et Sept-Iles.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, *au moins TRENTE JOURS AVANT L'EPOQUE FIXEE POUR L'EXAMEN*, c'est-à-dire *AVANT LE 23 MAI*, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après: 1° Un certificat de moralité signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen; 2° Son extrait baptistaire; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire (*primaire élémentaire*), de \$4.00 pour le diplôme modèle (*primaire intermédiaire*) et de \$5.00 pour le diplôme académique (*primaire supérieur*).

Pour être admis à subir l'examen cette année, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus et les filles, dix-sept ans révolus le ou avant le 31 décembre prochain (1914). Ainsi, aucun garçon ne pourra obtenir son admission à l'examen du mois de juin prochains s'il est né après le 31 décembre 1896, et aucune fille si elle est née après le 31 décembre 1897. On voudra bien ne pas oublier qu'il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central.

(Nom de la localité et date)

"Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

"Monsieur,

"Je soussigné... (écrire ses nom et prénoms), né... à (indiquer l'endroit, le (donner la "date), domicilié... à (donner le lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen), afin de subir l'examen en (dire si c'est en anglais ou en français, ou dans les deux langues), pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (mettre le montant des droits d'examen exigés) et le certificat de moralité du curé (ou desservant) de ma paroisse, ainsi que mon extrait baptistaire.

"Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du "bureau de poste.")

(Signature de l'aspirant).

Le certificat de moralité doit être dans les termes suivants:

"Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (les nom et prénoms du candidat) pendant (dire le nombre d'années ou de mois), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'est intègre et consciencieux ou (consciencieuse).

(Date)

(Signature du curé ou du desservant de la paroisse)

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité signé par le curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ces aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le

diplôme académique. Ils ne doivent pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné l'année dernière. Ces aspirants feront leur demande comme suit:

(Nom de la localité et date)

"Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques de Québec.

"Monsieur,

Je soussigné (écrire ses nom et prénoms), né . . . à (indiquer l'endroit), le (donner la date), domicilié . . . à (lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous "informar que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (écrire le nom de la localité où l'on désire "se rendre pour l'examen), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école "(élémentaire, modèle, ou académique), en (français ou en anglais, ou dans les deux langues). Je vous "envoie ci-inclus la somme de \$ (mettre le montant exigé pour reprendre son examen), un nouveau "certificat de moralité de mon curé (voir la formule de certificat ci-dessus), ainsi que l'avis que vous "m'avez adressé au mois d'août dernier (envoyer cet avis).

"Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du "bureau de poste). Mon numéro, l'an dernier, était (mettre le numéro)."

Les candidats qui, l'an dernier, ont échoué pour la première fois sur moins du quart des matières n'auront à subir l'examen que sur celles mentionnées dans l'avis que je leur ai adressé au mois d'août dernier.

Les personnes qui n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes en 1898 ou les années suivantes jusqu'en 1912 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le Bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être interrogées sur toutes les matières du nouveau programme, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

Le Bureau ne fournit pas les porte-plumes; chaque candidat devra donc apporter le sien, ainsi qu'un crayon de mine de plomb et une gomme à effacer.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques,
Québec.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DU 4 DE FEVRIER 1914

Séance de l'avant-midi

Présents: L'honorable Boucher de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, président; Messieurs les archevêques de Québec, de Montréal et d'Ottawa; Messieurs les évêques de Rimouski, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de Mont-

Laurier; Mgr E.-A. Latulippe, vicaire-apostolique du Témiscamingue; les honorables MM. Thomas Chapais, Dr J.-J. Guérin, juge J.-E. Robidoux, juge Paul-G. Martineau; MM. Mathias Teller, J.-E. Prévost, John Ahern, Hyacinthe A. Fortier; Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay; M. l'abbé P.-A. Sabourin, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield.

M. le Surintendant propose que M. Antoine Dessane agisse à cette session du comité catholique, comme remplaçant de M. Miller, secrétaire du Comité, actuellement absent en Europe.

Adopté.

Lecture de l'arrêté en Conseil nommant M. Hyacinthe-A. Fortier, M.P.P., membre de ce Comité.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Valleyfield désignant M. l'abbé P.-A. Sabourin pour le remplacer, et un télégramme de Mgr l'évêque de Charlottetown donnant avis qu'il ne peut assister à cette session.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Le sous-comité spécial relatif à l'enseignement de l'agriculture présente le rapport suivant:

Le sous-comité, nommé à la dernière session du comité catholique, pour étudier les moyens à prendre et les modifications qu'il serait utile de faire aux programmes des écoles normales et des écoles primaires pour favoriser l'extension de l'enseignement agricole dans les écoles rurales de la province, après s'être réuni à Québec, le 27 novembre 1913, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Etaient présents: L'honorable Boucher de LaBruère, président, l'honorable Cyr.-F. Délage Mgr H. Baril, M. le chanoine F.-X. Ross, M. Chs Chapais et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Après discussion, le sous-comité émet les vœux qui suivent:

1.—Ce sous-comité exprime le vœu qu'il serait opportun de demander aux auteurs qui s'occupent de la rédaction des livres classiques pour les écoles primaires, de préparer leurs ouvrages de manière à ce que la note dominante de la rédaction soit la note agricole, pour ce qui concerne les écoles de la campagne, de façon à ce que, en se servant de ces livres pour l'enseignement, les instituteurs et les institutrices se trouvent à inculquer constamment à leurs élèves l'amour de la culture et des choses de la campagne;

2.—M. le Surintendant ayant soumis au sous-comité une lettre de M. l'inspecteur Marquis, lequel suggère que des cours de vacances sur l'agriculture soient donnés aux inspecteurs d'écoles, ce sous-comité croit devoir la déférer à votre comité en le priant d'accorder à cette lettre l'attention qu'elle mérite;

3.—L'œuvre des jardins scolaires que le département de l'Instruction publique s'efforce de développer dans les écoles de la campagne, est regardée par le sous-comité comme une idée tellement pratique, qu'il lui semble qu'elle mérite la considération de votre comité, et pourrait être l'objet de la demande d'une subvention spéciale pour encourager son développement;

4.—Le sous-comité considère, en outre, comme très utile, l'introduction, dans les écoles, de tableaux muraux concernant les choses de l'agriculture, surtout au point de vue des leçons de choses dont ces tableaux faciliteraient l'application.

Il prie votre Comité de vouloir bien prendre la chose en considération.

(Signé) BOUCHER de LABRUE,
Président.

Ce rapport est adopté.

M. le Surintendant propose et il est adopté:

"Que ce Comité pour donner suite au rapport que lui a fait le sous-comité nommé pour étudier les moyens propres à favoriser l'extension de l'enseignement agricole dans les écoles rurales, a l'honneur de faire au Gouvernement les recommandations suivantes:

"1.—De vouloir bien donner une subvention spéciale pour aider dans les municipalités de campagne et dans les écoles normales qui possèdent un terrain assez vaste pour y faire l'horticulture, l'œuvre des jardins scolaires, que le département de l'Instruction publique s'efforce de développer depuis plusieurs années, laquelle subvention pourrait être employée à favoriser l'agrandissement des emplacements scolaires, et de toute autre manière que le Gouvernement jugera opportun d'adopter.

"2.—Il recommande au Gouvernement l'introduction dans les écoles des tableaux muraux concernant les choses de l'agriculture, surtout au point de vu des leçons de choses dont ces tableaux faciliteraient l'explication.

"3.—Il représente aussi au Gouvernement l'utilité qu'il y aurait de faire donner des cours de vacance sur l'agriculture aux inspecteurs d'écoles de la Province, et le prie d'adopter des mesures en conséquences".

Le Comité donne à M. le Surintendant instruction d'écrire aux auteurs qui s'occupent de la rédaction des livres classiques pour les écoles primaires, de préparer leurs ouvrages ou de les rééditer, à l'avenir, de manière à ce que, tout en conservant le caractère religieux, la note dominante de la rédaction soit la note agricole, de façon à ce que, en se servant de ces livres pour l'enseignement, les instituteurs et les institutrices se trouvent à inculquer constamment à leurs élèves l'amour de la culture et des choses de la campagne.

M. l'abbé Sabourin propose, et il est adopté:

"Que ce Comité ayant appris qu'une réunion des représentants des diverses institutions d'enseignement agricole et ménager de la province avait eu lieu, l'automne dernier, à Québec sous les auspices du département de l'Agriculture, dans le but de favoriser l'extension de l'enseignement agricole dans les écoles rurales prie le Surintendant d'écrire au ministre de l'Agriculture pour lui demander de bien vouloir transmettre à ce comité une copie des résolutions adoptées à cette assemblée."

Le sous-comité chargé de l'étude des règlements des écoles normales classico-ménagères présente son rapport.

Sur proposition de M. l'abbé Sabourin, il est résolu qu'avant d'adopter ce rapport, il soit référé aux principaux des écoles normales qui doivent se réunir en congrès le trois de mars prochain."—Adopté.

Séance du 4 de février 1914

(Après-midi)

Présents: L'honorable Boucher de LaBruère, président; Messeigneurs les archevêques de Québec, de Montréal et d'Ottawa; Messeigneurs les évêques de Rimouski, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de Mont-Laurier; Mgr E.-A. Latulippe, vicaire-apostolique du Témiscamingue; les honorables Sir H. Archambault, Dr J.-J. Guérin, juge J.-E. Robidoux, Hector Champagne, juge Paul-G. Martineau; MM. Mathias Tellier, J.-E. Prévost, John Ahern, H.-A. Fortier; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay, M. l'abbé Sabourin et M. l'abbé J.-E. Laberge, représentant Mgr l'évêque de Pembroke.

Lecture d'un télégramme de Mgr l'évêque de Pembroke déléguant M. l'abbé J.-E. Laberge pour le remplacer à cette session.

Le Comité local catholique chargé de l'administration de la Fondation Strathcona, pour l'encouragement des exercices physiques et militaires dans les écoles, présente le rapport suivant qui est adopté:

Rapport du Comité local catholique chargé de la distribution du Fonds Strathcona dans la province de Québec.

Le comité local catholique chargé de la distribution du Fonds Strathcona dans la Province de Québec croit devoir vous transmettre le mémoire qui suit:

Ce comité, créé en vertu des règlements que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a adoptés à sa session du 9 mai 1912, est composé de membres militaires nommés par le Conseil exécutif de la Fondation Strathcona, et de membres civils nommés par le Comité catholique.

Les personnes qui composent actuellement ce Comité sont:

Membres militaires	M. le colonel J.-P. Landry, A.D.C., Comd't la 5e Division, M. le major J.-P.-G. Ouellet, M. le major E.-Théo. Paquet, Inspecteur de Cadets, M. le capitaine L.-H. Archambault.
Membres civils	L'honorable M. De LaBruère, surintendant de l'Instruction publique. M. l'abbé François Pelletier, M. l'abbé Nazaire Dubois, M. Napoléon Brisebois, M. J.-N. Miller, secrétaire.

Les membres de ce comité se sont réunis le 19 mai 1911, le 19 septembre 1911, le 19 décembre 1912 et le 19 décembre 1913.

Les sommes reçues jusqu'ici du Conseil exécutif de la Fondation Strathcona pour l'encouragement des exercices physiques et militaires dans les écoles catholiques de la Province de Québec, sont les suivantes:

\$2,600.00 pour l'année scolaire 1910-11,
\$4,940.03 pour l'année scolaire 1911-12 et
\$5,053.93 pour l'année 1912-13.

Conformément aux prescriptions des règlements approuvés, le Comité a distribué ces sommes d'après les rapports annuels des inspecteurs de cadets.

En 1910-11, 36 maisons d'éducation et 5,140 cadets ont pris part aux concours;

En 1911-12, 40 maisons d'éducation et 6,727 cadets;

En 1912-13, 63 maisons d'éducation et 10,418 cadets, plus 828 élèves pour les exercices physiques seulement.

La liste suivante vous fera connaître les différentes institutions scolaires de la Province qui ont concouru, pendant la dernière années, le nombre de cadets de chacune d'elles, ainsi que la somme qui a été payée au directeur de chaque école ou collège.

Liste de distribution pour l'année 1912-13:

Collège Bourget, Rigaud.....	229 cadets.	\$	109.92
Séminaire de Nicolet, Nicolet.....	215 "		103.20
Séminaire des Trois-Rivières.....	125 "		60.00

Collège de Ste-Thérèse.....	160 cadets	\$ 76.80
Collège de l'Assomption.....	145 "	69.60
Collège Ste-Hélène, Montréal.....	86 "	41.28
Collège de St-Rémi.....	88 "	42.24
Mont St-Louis, Montréal.....	620 "	297.60
Pensionnat St-Laurent, Montréal.....	225 "	108.00
Ecole Murphy, Montreal.....	85 "	40.80
Ecole Belmont, Montréal.....	50 "	24 00
Séminaire de Sherbrooke.....	250 "	120.00
Seminaire de Joliette.....	215 "	193.20
Collège de Victoriaville.....	406 "	192.88
Collège des Frères de Nicolet.....	174 "	83.52
Ecole Ste-Anne, Montréal.....	180 "	86.40
Ecole Olier, Montréal.....	100 "	48.00
Ecole St-Patrice, Montréal.....	190 "	91.20
Ecole normale Jacques-Cartier.....	120 "	57.60
Collège Laval, St-Vincent de Paul.....	118 "	56.64
Ecole St-Pierre, Montréal.....	160 "	76.80
Ecole Plessis, Montréal.....	170 "	81.60
Ecole St-Louis, Montréal.....	183 "	87.84
Ecole St-Henri, Montréal.....	506 "	242.88
Collège de Longueuil.....	320 "	153.60
Ecole St-Jean-Baptiste, Montréal.....	267 "	128.16
Collège de Berthierville.....	160 "	76.80
Académie Lasalle, Trois-Rivières.....	225 "	108.00
Ecole St-Edouard, Montréal.....	396 "	190.08
Collège St-Laurent, St-Laurent.....	350 "	168.00
Ecole St-Jacques, Montréal.....	148 "	71.04
Collège St-Anselme, Rawdon.....	85 "	40.80
Ecole St-Arsène, Montréal.....	120 "	57.60
Ecole Christophe-Colomb, Montréal.....	120 "	57.60
Ecole de Salaberry, Montréal.....	128 "	61.44
Ecole St-Joseph, Montréal.....	160 "	76.80
Collège Notre-Dame, Montréal.....	210 "	100.80
Collège de St-Jean, St-Jean.....	130 "	62.40
Collège de Nomingue, Nomingue.....	73 "	35.04
Ecole Querbes, Outremont.....	86 "	41.28
Ecole Viauville, Viauville.....	155 "	74.40
Ecole Saint-François de Montmagny.....	20 "	9.60
Collège de Beauport, Beauport.....	102 "	48.96
Ecole St-Charles, Limoilou.....	130 "	62.40
Séminaire de Québec.....	179 "	96.92
Académie St-Sauveur, Québec.....	42 "	20.64
Académie Commerciale, Québec.....	164 "	78.72
Académie St-Joseph, Québec.....	154 "	73.92
Ecole St-Grégoire, Montmorency.....	96 "	46.08
Académie de Fraserville.....	139 "	66.72
Ecole des Frères de St-Roch, Québec.....	200 "	96.00
Hospice de la Délivrance, Lévis.....	107 "	51.36
Ecole St-Jean-Berchmans, Québec.....	49 "	23.52
Académie de St-Joseph-de-Lévis.....	120 "	57.60
Académie de Thetford-Mines.....	150 "	72.00
Académie de Grand-Mère.....	66 "	31.68

Collège de Lévis	500 cadets	\$ 240.00
Académie St-Patrick, Sherbrooke.....	51 "	24.48
Académie St-Patrick, Québec.....	101 "	48.48
Académie Notre-Dame, de Hull.....	114 "	54.72

Pour exercices physiques seulement:

Couvent de Ste-Croix-de-Lotbinière.....	151 élèves	34.73
Couvent de St-Joseph-de-Lévis.....	125 "	28.75
Couvent de Sillery.....	300 "	69.00
Académie St-Patrick, Sherbrooke.....	112 "	25.76
Ecole St-Patrick, Québec.....	140 "	32.20
Totaux.....	11,246	\$ 5,189.08

(Signé) J.-P. LANDRY,
Président

Lecture étant faite de la motion présentée par M. Jules-Ed. Prévost—"Que l'article 126 des règlements du Comité catholique soit amendé de manière à se lire comme suit:

"Art. 126.—Les brevets accordés par le bureau central des examinateurs seront de trois degrés, "savoir: pour école élémentaire, pour école modèle et pour école académique. Le bureau "central des examinateurs sera autorisé à faire subir aux aspirants à ces différents brevets, "un examen pratique ou d'aptitude pédagogique.

"Aux aspirants qui ne subiront pas cet examen, le bureau ne décernera qu'un brevet de capacité "ou certificat d'études correspondant aux différents degrés du cours.

"Aux aspirants qui subiront avec succès et l'examen de capacité et l'examen d'aptitude pédago- "gique, le Bureau décernera un diplôme d'enseignement.

"Le simple brevet de capacité, ne constituera qu'un permis d'enseignement bon pour deux ans "seulement".

Après discussion, M. Prévost demande de retirer sa motion.—Adopté.

Lecture étant faite de la motion de M. Tellier—"Que ce Comité est d'avis que les articles 2748 et 2749 des Statuts refondus de Québec, 1909, devraient être rappelés, parce que les restric- tions qu'ils imposent n'ont plus leur raison d'être."

Vu l'absence de M. Tellier, cette motion est remise à la prochaine session du Comité.

M. le Surintendant demande de remettre à la prochaine session la considération de sa motion concernant l'impression des "Règlements refondus du Comité catholique".

M. le Surintendant soumet au Comité le Règlement des Cours temporaires de vacances pour les personnes qui se destinent à l'Enseignement de l'Economie Domestique dans les écoles pri- maires de la Province de Québec.

— 3 —

REGLEMENT DES COURS TEMPORAIRES DE VACANCES POUR LES PERSONNES QUI SE DESTINENT A L'ENSEIGNEMENT DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Art. I.—Peuvent être admises aux cours temporaires d'économie domestique:

1° Les religieuses en fonction depuis deux ans au moins dans un pensionnat ou une école primaire.

2° Les personnes possédant le diplôme d'enseignement primaire et ayant 21 ans au moins.

Le nombre des institutrices autorisées à suivre ces cours est fixé à 50 au maximum.

Le cours comprendra l'enseignement théorique et les travaux pratiques.

Les demandes d'inscription seront acceptées dans l'ordre où elles auront été reçues à l'Ecole Normale.

La partie administrative des cours est confiée à la Directrice de l'Ecole Normale.

— 4 —

REGLEMENT DES EXAMENS DE CAPACITE

Art. I.—Les examens de capacité pour l'enseignement domestique dans les Ecoles Primaires de la Province auront lieu à l'Ecole Normale Ménagère où se donneront ces cours.

Art. II.—Peuvent seules être admises à ces examens:

Les religieuses et les institutrices qui auront suivi pendant deux ou trois vacances consécutives les cours normaux dits de vacances et fait une année d'application dans une classe ménagère.

Art. III.—L'examen aura lieu devant un jury de trois membres nommés par la direction de l'Ecole Normale.

Art. IV.—Toute demande d'inscription devra être adressée avant le premier juin de l'année en cours. Cette demande doit renseigner sur les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité, le domicile, et être accompagnée pour les maîtresses en fonction d'un

certificat d'inspection des classes et écoles ménagères.

Art. V.—Un droit d'inscription de..... sera exigé.

Le versement ne sera effectué qu'après réception de l'avis d'admission à l'examen.

— 5 —

L'examen comprend une épreuve écrite, des épreuves pratiques et une épreuve didactique.

L'épreuve écrite porte sur: l'Hygiène, l'Economie Domestique et l'Horticulture.

Le jury pose trois questions au moins sur chacune des trois branches.

Comme épreuve pratique, les aspirants exécutent:

A—Un travail de nettoyage.

B—Le lavage d'un ou plusieurs objets, (linge ou vêtements).

C—Le repassage de quatre ou cinq objets:

1° Linge plat simple, non amidonné;

2° Linge simple amidonné;

3° Linge double non empesé;

4° Linge double empesé;

5° Vêtements.

D—Coupe usuelle: Une pièce de lingerie ou un vêtement.

E—Le raccommodage ou rapiéçage d'un vêtement quelconque ou d'un objet de lingerie;

F—Comme épreuve culinaire, la préparation d'un menu pour famille ouvrière ou de cultivateur ou famille bourgeoise, avec établissement du prix de revient.

L'épreuve didactique consiste en une leçon à

— 6 —

donner par chaque aspirante; le sujet de cette leçon ainsi que l'objet des épreuves pratiques seront tirés au sort.

La durée de chacune des épreuves est déterminée comme suit:

A—Epreuves écrites: deux heures et demie.

B—Epreuve pratique: quatre heures pour chaque aspirante.

Le raccommodage précédera toutes les épreuves pratiques.

C—Epreuves didactique: Une demi heure pour chaque aspirante.

NOMBRE DE POINTS ALLOUES A L'ENSEMBLE
DES EPREUVES,

100 A REPARTIR COMME SUIV :

A—*Epreuves écrites*:

I Notions d'hygiène.....	10
II Notions d'économie domestique ...	15
III Notions d'horticulture.....	5

B—*Epreuves pratiques*

I Cuisine.....	15
II Lavage.....	5

— 7 —

III Repassage.....	5
IV Raccourcissement.....	5
V Coupe et confection de vêtements.....	10
VI Nettoyage.....	5
C— <i>Epreuves Didactique</i>	25

—

100

Aucune aspirante ne peut obtenir un certificat si elle n'a conservé :

1° Au moins 60% du nombre total des points;

2° Au moins 50% des points séparément sur l'épreuve par écrit, sur l'épreuve didactique et sur l'ensemble des épreuves pratiques.

Toute aspirante qui aura conservé 60% des points sur l'ensemble des branches recevra le certificat de capacité avec la mention "SATISFACTION"; 75% avec la mention "DISTINCTION"; 85% avec la mention "GRANDE DISTINCTION".

— 8 —

PROGRAMME DES EXAMENS POUR L'OBTENTION
DU CERTIFICAT SPECIAL D'ENSEIGNEMENT
DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE DANS
LES ECOLES PRIMAIRES DE LA
PROVINCE

EPREUVES PAR ECRIT

Notions d'hygiène

I—*Air*.—Nécessité, composition, propriétés de l'oxygène, du carbone et de l'acide carboni-

que: Rôle de l'air dans la respiration des animaux et des plantes; causes de la viciation de l'air; impuretés de l'air dans l'habitation et aux abords de celle-ci; indication des maladies dont les germes se propagent par l'air; ventilation; éclairage et chauffage au point de vue de l'hygiène; choix des appareils.

II—*Eau*.—Composition de l'eau; différentes espèces d'eaux; eaux potables; caractères des eaux potables; diverses eaux potables; eau de source; eau de rivière, de puits, de pluie, de citerne; moyens de purifier les eaux potables; ébullition, filtration, indication de quelques ma-

— 9 —

ladies qui se propagent par l'usage des eaux impures.

III—*Conditions générales de salubrité de l'habitation*. Emplacement, orientation, égoûts, fosses d'aisances et latrines, coupe d'air, propreté, désinfection. CAMPAGNE: écuries, étables, porcheries, poulaillers.

Devis raisonné de l'ameublement d'une maison pour ménage ouvrier.

IV—*Propreté corporelle*. Lotions, bains, les vêtements et leur entretien, literie.

V—Description sommaire de l'appareil digestif et de l'appareil respiratoire de l'homme; principaux phénomènes de la digestion et de la respiration.

Hygiène de l'alimentation. Nécessité d'une bonne alimentation. Qualité des aliments ci-après indiqués, leur achat, leur conservation: pain, pommes de terre, légumes, fruits, viande, poissons, œufs, beurre, fromage, graisses; épices et condiments: sucre, chocolat, miel, vinaigre, huile, sel, riz. Valeur nutritive et digestive de la viande, du poisson, des légumes, du pain, et des mets en général; moyens pratiques de reconnaître les falsifications de certaines substances alimentaires et manière de distinguer celles qui sont avariées.

— 10 —

Boissons. Qualités et composition: Lait, bière, café, thé, chocolat; effets pernicieux des liqueurs fortes.

VI—*Soins à donner en cas de petits accidents*: Blessures, brûlures, entorses, morsures ou piqures d'insectes, empoisonnements, hémorragies du nez, corps étrangers dans le nez, les

oreilles, les yeux. Syncopes: manière de faire les frictions, d'administrer un gargarisme, un purgatif, de préparer une limonade, une tisane, du thé, un cataplasme, d'appliquer un vésicatoire, des ventouses, des sangsues, de mettre un bandage simple.

VII—*Précautions hygiéniques*. Symptômes de quelques maladies d'enfant; manière de soigner les enfants, les malades, les vieillards, désinfectants, manière de pratiquer la désinfection et d'entretenir la chambre des malades; moyens propres à conserver la santé; composition d'une petite pharmacie domestique.

B—NOTIONS D'ECONOMIE DOMESTIQUE

I—*Qualités de la bonne ménagère*. Règles concernant le balayage et l'époussetage. Entretien de l'habitation et de ses différentes parties, ainsi que du mobilier; batterie de cuisine, matière et entretien.

— 11 —

Entretien des lampes, fenêtres, boiserie, parquet; arrangement et entretien d'armoires.

Budget du ménage d'une famille ouvrière, ou de cultivateur, comptabilité du ménage; institutions de prévoyance.

Composition de menus pour la cuisine ouvrière, ou de cultivateur, leur justification au point de vue du prix, des propriétés nutritives, de la digestibilité des mets, plats à bon marché, restant dans les limites qu'autorise le modeste budget d'un artisan. Service d'une table.

II—*Chauffage et éclairage*. Substances employées: charbon, coke, anthracite, bois, tourbe, pétrole, huile, gaz, électricité; avantages et inconvénients, prix, appareils, précautions à prendre.

III—*Blanchissage et repassage*. Explication des différentes opérations du blanchissage; lessivage du linge blanc, lavage du linge de couleur, des lainages, séchages. Hygiène du blanchissage amidon cuit, amidon cru.

Matériel du repassage. Repassage du linge plat, simple, non amidonné, du linge simple amidonné.

IV—*Art culinaire*. Principales règles relatives à l'art culinaire. Termes de cuisine. Règles relatives à la cuisson des soupes, des potages, des légumes, du consommé et de la gelée

— 12 —

de viande. Œufs, lait, viandes, poissons; mode d'emploi et de cuisson. Règles pour réussir les sauces. Manière d'utiliser les restes. Pâtes à farine.

C—NOTIONS D'HORTICULTURE

Création d'un jardin potager; Exposition, étendue, distribution, succession des cultures, labours et engrais, mode de multiplication, culture et conservation des légumes les plus utiles de la contrée, soins à donner aux portegraines, récolte et conservation des semences, connaissance des meilleures espèces d'arbres fruitiers; quelques plantes d'appartements.

EPREUVES PRATIQUES

Les épreuves pratiques comprennent pour chaque aspirante:

1° Un raccommodage quelconque à désigner par le sort.

2° Nettoyage. Un travail de nettoyage; partie de l'habitation, meuble ou ustensiles de ménage.

3° Le lavage et le repassage de pièces de lingerie ou d'un vêtement.

— 13 —

4° Menu. La préparation d'un menu pour ménage ouvrier ou bourgeois, composé d'un potage, de légumes, de viande ou poisson et d'un dessert ou plat sucré.

5° Lessivage, blanchissage et repassage du linge. Habits d'ouvriers, étoffe de laine, flanelle; rinçage, passage au bleu, empesage. Notions sur quelques substances employées pour le détachage, le repassage, le blanchissage et le dégraissage du linge et des vêtements.

Précautions à prendre dans l'emploi de chlorure liquide, napte, sel d'oseille, ammoniac, etc.

Entretien du linge et de la literie.

6° Travaux à l'aiguille. Coupe usuelle et confection de vêtements simples: raccommodage, utilisation de vieux habits, remaillage et ravaudage, évaluation approximative des matériaux nécessaires pour les divers objets de lingerie et les vêtements ordinaires.

EPREUVE DIDACTIQUE

— 14 —

Une leçon à donner par chaque aspirante sur des sujets qui figurent au programme.

N. B.—Pendant le travail, les aspirantes sont appelées à donner des explications sur leur ma-

nière de procéder. Elles doivent motiver les opérations culinaires ou autres qu'elles exécutent, justifier le choix du menu sous les rapports du prix de revient, de la valeur nutritive, de la digestibilité, etc.; de plus, elles auront à indiquer le meilleur parti à tirer des restes.

M. le Surintendant propose que dans le projet de règlements des Cours temporaires de vacances, l'article suivant devienne l'article I.

"Article I—L'école ménagère agricole de Roberval et l'école normale classico-ménagère de Saint-Pascal sont autorisées à donner, durant l'espace de quatre années à compter du 1er juillet 1913, des cours temporaires d'économie domestique dits "Cours de vacances".
"La durée de ces cours sera au moins de quatre semaines."

Que l'article I des règlements devienne l'article deuxième.

• Substituer le chiffre 17 à celui de 21 dans le 2e alinéa de cet article.

Dans le 4e alinéa de l'article II, retrancher à la fin le mot "Normale".

Le dernier alinéa de l'article II devra se lire comme suit: "La partie administrative des cours est confiée respectivement à la directrice de chacune de ces écoles."

Dans l'article I du règlement des examens de capacité, retrancher dans les 3e et 4e lignes les mots "à l'école normale ménagère" et les remplacer par les suivants "aux écoles".

Dans l'article III, 3e ligne, retrancher le mot "normale" et les remplacer par les mots "où se donneront les cours".

Ajouter à la fin du règlement, les alinéas qui suivent:

AVICULTURE

Poulailler moderne, sa construction, ses dimensions, aménagement. La poule; races diverses, producteurs d'œufs; alimentation, engraissement; sélection des meilleures pondeuses. La ponte; appréciation et mirage des œufs; incubation naturelle, incubation artificielle; élevage naturel, élevage artificiel; conduite des appareils; sélection; maladies aviaires et ennemis de la basse-cour; hygiène du poulailler; conservation des œufs; abattage.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Moyens pour réussir dans l'industrie laitière. Races et types de vaches laitières. Races à garder. Qualités de la vache canadienne. Epreuves pour connaître les meilleures vaches. Propreté et salubrité du logement. Hygiène de la peau et du pis. Nourriture rationnelle, etc., été et hiver; son influence sur le lait. Rendement d'une bonne laitière. Etude du lait. Causes d'altération. Principales règles de la traite.

Description d'une bonne laitière; installation, aménagement, propreté. Fabrication du beurre; qualité du lait à employer. Aération et refroidissement du lait, coulage. Différents modes d'écémage. Maturation de la crème, ferment, délaitage, malaxage, salaison. Utilisation des sous-produits: lait baratté et petit lait.

Ce règlement, tel qu'amendé est adopté par le Comité.

Sur proposition de M. Hyacinthe-A. Fortier, il est résolu: "Qu'une allocation de \$1,000.00 soit accordée au Collège classique de Nominigüe, somme qui est octroyée aux autres collèges classiques, et que cette allocation commence à partir de l'année scolaire 1912-13.

M. le Surintendant propose et il est résolu :

“Que la résolution adoptée par ce Comité à sa séance du 25 septembre dernier concernant “la création d’un nouveau district d’inspection à être formé de partie des comtés de l’Islet, de “Kamouraska et autres, soit amendée de la manière suivante :

“Dans le paragraphe 1, ajouter après “St-Pamphile”, le mot “l’Islet”, et retrancher les mots “St-Cyrille, St-Marcel et St-Adalbert (Canton Leverrier)”.

“Retrancher le paragraphe e du paragraphe 2”.

“Le Comité, en recommandant de nouveau au gouvernement la formation d’un nouveau “district d’inspection distrait de ceux de MM. Nansot et Dubeau, le prie de le faire avec les amendements ci-dessus apportés à la résolution de septembre dernier”.

M. le Surintendant informe le Comité que la réunion du sous-comité chargé d’étudier la question de l’inspection médicale des écoles, n’ayant pu avoir lieu le 15 de janvier dernier, il lui soit permis de convoquer de nouveau les membres de ce sous-comité.

Et la session est ajournée.

ANTOINE DESSANE

Secrétaire, pro-tem.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA VIE CHRETIENNE

Ses obstacles, ses moyens, ses pratiques.

VI.—LA CONFESSION

UN AUTRE MOYEN D’OBTENIR LA GRACE DE
VIVRE EN BONS CHRETIENS, C’EST
LA CONFESSION.

Pouvons-nous retrouver la grâce quand nous l’avons perdue?

Oui, en nous repentant de nos péchés, et en nous confessant.

Quand faut-il se confesser?

On fait bien de se confesser sitôt qu’on a commis un péché mortel.

Que devez-vous faire avant de vous confesser?

Je dois chercher à me souvenir de mes péchés, c’est l’examen de conscience.

Que devez-vous faire ensuite?

Je dois demander pardon à Dieu. Pour cela, je dis l’acte de contrition.

Que faites-vous après cela?

J’entre au confessionnal.

Que faites-vous dans le confessionnal?

Je me mets à genoux. Je dis: *Au nom du Père*, puis: *Je confesse à Dieu*, et je fais ma confession.

Comment devez-vous faire votre confession?

Je dois dire tous mes péchés, et combien de fois j’ai commis chacun d’eux.

Si vous cachiez un péché mortel, les autres seraient-ils pardonnés?

Non, pas un ne le serait et j’aurais fait un péché de plus.

Si vous oubliez des péchés, seriez-vous pardonné?

Oui, tous mes péchés, même les péchés oubliés, seraient pardonnés.

Que fait le prêtre quand vous avez dit vos péchés?

Il me donne l’absolution.

Quel bien vous fait l’absolution?

Elle efface mes péchés, si je les ai dit tous, et si je m’en repens.

Que devez-vous faire quand le prêtre vous donne l’absolution?

Je dois faire un acte de contrition de tout mon cœur.

Que faites-vous quand vous êtes sorti du confessionnal?

Je fais ma pénitence

Quel bien vous fait la confession?

Elle rend mon âme belle et pure, et remet Dieu dans mon cœur.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Dictée

I

LES OUTILS DU MENUISIER.

Mon père est menuisier. Voici les principaux outils dont il se sert: une scie, pour couper le bois ou refendre les planches; un ciseau, pour faire les entailles; un rabot, pour polir la surface du bois; une varlope, pour dresser les planches; un établi, lourde table sur laquelle il travaille. Le menuisier se sert encore du maillet, du marteau, du valet, de l'équerre et du pied-de-roi.

EXERCICES.—Faites une liste: 1° de tous les noms de personnes, 2° une liste de tous les noms de choses.

II

UN ENFANT MODELE

Les parents et les maîtres n'ont qu'une seule ambition à l'égard des enfants: c'est de les rendre bons, honnêtes, instruits et laborieux. La tâche est quelquefois bien difficile, parce qu'il est des caractères indomptables qui résistent aux meilleures directions. Au contraire, lorsqu'un enfant est assez raisonnable pour apprécier ce que demandent la famille et l'école, il s'applique à profiter de toutes les directions, parce qu'il reconnaît que tous les efforts tendent à son bonheur et à ses succès futurs. Dès lors, il obéit avec intelligence et docilité, il n'interrompt pas les exercices par des réflexions sans portée, il se résout sans peine à étudier, il craint les pertes de son temps, il acquiert chaque jour une qualité nouvelle.

EXERCICES.—Différence entre *tâche* et *tache*. Comptez les adjectifs de la dictée et faites-en l'analyse.

Récitation

LE ROCHER ET LE RUISSEAU

Un ruisseau dans son voyage,
Par un rocher escarpé

Voyant son chemin coupé,
Lui dit: "Faites-moi passage;
Veuillez un peu vous ranger."
L'insensible personnage
Ne daignait pas se bouger;
Au contraire, il le repousse.
"Petite source d'eau douce,
Lui dit-il, c'est bien pour vous
Que j'irai quitter ma place!
Moi, qui des mers en courroux
Cent fois bravai la menace."
Le ruisseau, sans se fâcher,
Avec confiance et courage
Creuse, mine le rocher;
Et, s'obstinant à l'ouvrage,
Il fait tant qu'il vient à bout
De se frayer un passage.
Persévérance obtient tout.

GRENUS.

—Expliquer les mots *escarpé*, *se ranger*, *courroux*.

QUESTIONS.—Quel obstacle le ruisseau rencontre-t-il sur sa route?—Que dit-il au rocher?—Le rocher fut-il sensible à cette demande?—Que répondit le rocher?—Le ruisseau se fâcha-t-il?—Vint-il à bout de se frayer un passage?—Comment?—Que nous enseigne cette fable?

Rédaction

LE BON PETIT GARÇON.

Paul a sept ans; il a déjà beaucoup d'ordre. Il soigne bien ses livres et ses cahiers. Quand il a fini de jouer, il ramasse ses joujoux et les serre dans une boîte. De sorte que lorsqu'il les veut, il les retrouve toujours. Paul aime beaucoup la propreté. Chaque matin il se lave les mains et la figure. Il ne boude jamais; toujours il est de bonne humeur, ce qui fait que tout le monde l'aime. Quand il est à table, il ne demande rien et mange ce qu'on lui donne sans jamais se plaindre. Il prend bien garde de ne rien laisser tomber sur lui, afin de ne pas se salir. Il se sert de sa fourchette comme une grande personne.

QUESTIONS.—Quel est l'âge de Paul?—Comment soigne-t-il ses livres, ses cahiers, ses joujoux? Trouve-t-il avantage d'agir ainsi?—Aime-t-il la propreté?—Est-il boudeur?—Comment se conduit-il à la table?

COURS MOYEN

Dictées

I

LE BAPTEME D'UNE CLOCHE

C'est une jolie chose qu'une cloche entourée de cierges, habillée de blanc comme un enfant qu'on va baptiser. On lui fait des onctions, on chante, on l'interroge et elle répond par un petit tintement qu'elle est chrétienne et qu'elle veut sonner pour Dieu. Pour qui, encore? car elle répond deux fois: pour toutes les choses de la terre: pour la naissance, pour la mort, pour la prière, pour le sacrifice de la messe, pour les justes, pour les pécheurs. Le matin j'annoncerai l'aurore, le soir le déclin du jour. Céleste horloge, je sonnerai l'angelus et les heures saintes où Dieu veut être loué. A mes tintements, les âmes pieuses prononceront le nom de Jésus, de Marie ou de quelque autre saint bien-aimé; leurs regards monteront au ciel, ou dans une église leur cœur se distillera en amour.

On baptise les cloches parce qu'elles sont destinées à appeler les fidèles à l'église, à annoncer l'heure des offices, à célébrer dignement les fêtes et toutes les grandes solennités du culte chrétien: elles sont la voix de l'Eglise.

EXERCICES.—Résumer succinctement la dictée.—Expliquer: *aurore, déclin du jour, céleste horloge, angelus, heures saintes, églises*.—Expliquer l'emploi des virgules.—Relever les adjectifs déterminatifs et dire leur fonction.

II

NECESSITE DE S'INSTRUIRE

C'est pour nous un devoir d'éclairer notre intelligence en nous instruisant. L'enfant qui ne prendrait jamais d'exercice, ou qui se

bornerait à quelques mouvements insuffisants, resterait toute sa vie faible et chétif; il deviendrait un objet de pitié, incapable de figurer avec honneur parmi ses semblables. De même un enfant dont l'intelligence n'est pas cultivée, celui qui reste privé de toute instruction, ne sera jamais un homme complet. Plus tard, il finira par sentir son infériorité, par en rougir, et par comprendre que son ignorance lui est souvent nuisible. Enfants, instruisez-vous pendant que vous en avez le temps et les moyens, et soyez certains que l'école est un des plus grands bienfaits dont vous puissiez jouir dans votre jeunesse.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*éclairer*: répandre la clarté, la lumière. Par l'instruction, notre intelligence comprend les choses, comme si elle les voyait.—*exercice*: prendre de l'exercice signifie faire agir notre corps, faire des mouvements, marcher, mettre en fonction nos muscles, nos organes.—*se bornerait à*: exprimer autrement: *se contenterait de, s'en tiendrait à, ne ferait que*, etc. Une borne est une pierre placée comme limite.—*chétif*: sans force, incapable d'effort; fait chétive au féminin.—*Il deviendrait un objet de pitié*: sa vue exciterait en nous la pitié, on le plaindrait, on le trouverait malheureux.—*figurer*: paraître, se montrer.—*ses semblables*: les autres hommes; ce mot ordinairement adjectif, est ici un nom.—*infériorité*: état de ce qui est au-dessous; donnez le contraire: *supériorité*, état de ce qui est au-dessus. Les adjectifs correspondants avec leur féminin: inférieur, supérieur (rieur).—*en rougir*: en avoir honte.—*instruisez-vous*: quel mode? impératif. La fonction de vous? compl. dir. de *instruisez*.—*certain*: nature de ce mot? adjectif qualificatif. Mettez un mot équivalent: *assurés*.—*puissiez*: quel mode? Subj. présent. Donnez l'adjectif dérivé de cette forme: *puissant*.

Relevez oralement tous les verbes et indiquez-en le sujet exprimé au sous-entendu.

Récitation

JESUS ET LES PETITS ENFANTS

Laissez venir à moi tous ces petits enfants; Le royaume des cieux est pour qui leur ressemble, A dit le doux Jésus. Les petits tous ensemble S'avancèrent sans crainte, émus et triomphants. Et lui, le grand docteur, l'oracle, la sagesse,

Près de lui, tour à tour, souriant les plaça,
S'inclina tendrement et puis les embrassa,
Laisant tous les savants rire de sa faiblesse;
Car l'homme, c'était tout aux yeux du Phari-
isien,
La femme, peu de chose... et l'enfant n'était
[rien.

Laissez venir à moi toutes ces jeunes têtes,
Dit le Seigneur Jésus. Dans ses plus belles fêtes,
Du fond du tabernacle il nous appelle encor;
Il n'attend point que l'âge ait mûri nos pensées,
Il les prend en leur fleur à peine commencées,
Et tous les séraphins avec leur harpe d'or
Font résonner des cieux l'harmonieuse enceinte,
Quand par vous conviés, devers la table sainte,
Seigneur, en longue file, émus et triomphants
Pour la première fois s'avancent vos enfants.

P.-J.-O. CHAUVEAU.

Rédaction

LE VIEUX PAPILLON ET SON FILS

CANEVAS.—Conseils d'un vieux papillon
à son fils... Avis sur l'approche du danger...
Promesse du fils... Son langage... Sa présomp-
tion... il s'approche du danger et y trouve la
mort... Sa dernière parole... Réflexion sur la
désobéissance et la présomption...

DEVELOPPEMENT

"Mon fils, disait un sage papillon, croyez en mon expérience et rendez-vous à mes conseils. En vous donnant des avis, je n'ai que votre bien en vue. Je vous ai vu tantôt vous diriger vers cette lumière, aller, venir, voltiger autour d'elle, hélas! mon enfant, ces flammes où j'ai laissé un morceau de mes ailes, c'est une perpétuelle menace de mort pour nous. En vain cette lampe étale, sous un globe poli, de brillantes couleurs, je lui préfère la prairie émaillée de pâquerettes et de boutons d'or, ou la blanche corolle d'un lis". Le fils du papillon promit tout ce que voulut son père, mais que sont les promesses d'un étourdi? Autant en emporta le vent. Bientôt, il s'écrie: "En vérité, ces vieilles gens ont peur de tout. N'est-ce pas un excès de prudence de voir partout du danger!"

Là-dessus, l'imprudent, sans quitter la lumière des yeux, décrit alentour mille cercles

rapides. Il va, vient, s'éloigne, se rapproche et soudain veut saisir la flamme séductrice. Horreur! son aile grille!... Et, tombant pour ne plus se relever, il s'écrie:

"Ah! l'on m'avait bien prévenu...."

Désobéissance et présomption, combien est grand le nombre des victimes que vous avez faites!

COURS SUPERIEUR

Dictées

I

CE QUE FUT LE REGIME SEIGNEURIAL AU CANADA

En introduisant le système seigneurial au Canada; les rois de France n'avaient aucune-
ment l'idée d'y établir une *aristocratie*, leur
but unique avait été de favoriser la *colonisa-
tion* et l'établissement rapide et facile des
terres incultes. Dès le début, les seigneurs
jouèrent au Canada un beau rôle, celui de
protecteurs, de conseillers du colon. *Ils*
avaient dans leurs mains l'autorité civile et
militaire, qu'ils *avaient conquise*, par leur éduca-
tion, par leur position et par leur fortune.
Ils se montrèrent généreux et tolérants envers
leurs *censitaires*, et ces nobles qualités *se trans-
mirent* à leurs successeurs dans beaucoup de
seigneuries. La plupart d'entre elles, surtout
celles que *possédaient* le clergé et les communau-
tés religieuses, *imposèrent* des charges peu lour-
des aux cultivateurs, et *conservèrent* toujours
les mêmes rentes. Le système seigneurial
eut le succès *qu'on en attendait*: il fut bienfai-
sant. *S'il eût été suivi* conformément aux
lois du pays, et à l'esprit qui avait présidé à
son introduction, on aurait été longtemps
encore avant d'en souhaiter si ardemment
l'abolition. Malheureusement certains seigneurs
commencèrent, même sous la domination
française, à *insérer* dans leurs contrats des
stipulations *illégales*: plus tard, après la con-
quête, les abus furent continués par quelques
seigneurs français et quelques étrangers qui
achetèrent des seigneuries; les abus de ce sys-
tème l'emportèrent à la fin de beaucoup sur
les avantages et les droits seigneuriaux furent
abolis en 1854.

L.-P. TURCOTTE

(Le Canada sous l'Union)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Le régime*: gouvernement; ce mot signifie aussi la règle qu'on observe dans l'usage des aliments.—*aristocratie*: classe noble, favorisée de privilèges.—*colonisation*: (colonie, colon) ces mots sont dérivés du mot latin *colo*, je cultive.—*Ils avaient dans leurs mains*: le mot *leurs* est-il nécessaire? non; la possession est suffisamment indiquée par *ils avaient*, mais on la marque de nouveau à dessein par *leurs* pour attirer davantage l'attention.—*avaient conquis*: justifiez le féminin du participe: le complément direct qu'(autorité) est placé avant. Donnez le présent de l'indicatif: je conquiers, nous conquérons, ils conquièrent; le futur simple: je conquerrai. Donnez des mots de la même famille: *quérir*, *acquérir*, *requérir* et leurs dérivés.—*censitaires*: ceux qui paient le *cens*, impôt, taxe ou redevance due à un seigneur.—*transmirent*: se conjugue comme *mettre*. Signification de *trans* dans transporter, transcrire, transplanter, etc (mouvement d'un lieu à un autre).—*possédaient*: le sujet? *clergé* et *communautés*?—*imposèrent... conservèrent*: le sujet? la *plupart d'entre elles*, surtout *elles*; le collectif *la plupart* étant partitif, c'est son complément qui fait accorder le verbe.—*qu'on en attendait*: que remplace le mot *en*? c'est un pronom qui tient la place de *du système*. Mettez *les seigneurs* au lieu de *le système seigneurial*, pourra-t-on encore employer *en*? Non, mais *le succès qu'on attendait d'eux*. On emploie *en* pour les choses; *de lui*, *d'elle*, *d'eux* pour les personnes.—*S'il eût été suivi*: quel mode et quel temps? Conditionnel, seconde personne du passé. La conjonction *si* (*s'* devant *il*) l'indique; au pluriel on dirait (*s'ils eussent été* et non pas *s'ils eurent été* suivis).—*insérer*: introduire, faire entrer dans.—*illégales*: veut dire *inlégales*; le préfixe *in* négatif prend les formes *il*, *im*, *ir*, exemples: illimité, immortel, irrégulier.—1854: écrivez en toutes lettres: *mil huit cent cinquante-quatre*. Rappelez les règles de *mille*, de *cent*, du *trait d'union* dans les adjectifs numériques.

ANALYSE

“Malheureusement, certains seigneurs commencèrent, même sous la domination française, à insérer dans leurs contrats des stipulations illégales.”

Une seule proposition qu'on pourrait disposer ainsi:

SUJET: Certains seigneurs,

VERBE: *Commencèrent*.

COMPLÉMENTS: (*Compl. dir.*) à insérer (des stipulations illégales dans leurs contrats)

(*Compl. circ. de temps*) même sous la domination française.

(*Compl. circ. de manière*) *malheureusement*.

REMARQUES:—à insérer est compl. direct malgré la préposition, car il répond à la question *commencèrent quoi?*

—*même* est un adverbe qui modifie *commencèrent*.

—*malheureusement* pourrait être analysé de la même manière si l'on ne veut pas en faire un complément circonstanciel.

—Le complément direct étant un verbe (à insérer) a lui-même deux compléments: un direct et un circonstanciel, comme il est facile de voir dans la disposition adoptée plus haut.

Après ce travail, l'analyse grammaticale de toute la phrase n'offre plus de difficulté.

II

LA CHASSE AU LIÈVRE

Arrivés, après avoir traversé le lac, à la cabane située à l'anse à Toussaint, mon compagnon allume le poêle avec le bois dont le dernier occupant laisse toujours une provision suffisante pour une nuit. De mon côté, je cassai des branches pour renouveler le lit de sapin qui fait les délices des forestiers; et nous tendîmes ensuite des collets pour prendre des lièvres et des perdrix. La méthode *en* est bien simple: il ne s'agit que de faire une haie, avec des branches de sapin d'environ un pied de hauteur plantées dans la neige; laquelle haie coupe à angle droit la piste, ou chemin principal des lièvres.

Le lièvre, naturellement timide, ne sort de son gîte que la nuit pour chercher sa nourriture. Il court tout le long de la haie improvisée qu'il n'a point l'instinct de franchir d'un bond, jusqu'à ce qu'il trouve une ouverture assez grande pour lui livrer passage; mais cette ouverture malheureusement est le piège où il trouve la mort; une mort honteuse, celle des grands criminels, lui qui cependant a mené une vie si pure et si innocente sans nuire à son prochain. L'attrape dont il est la victime est de la plus grande simplicité:

le chasseur plante une fourche dans la neige, dans cette fourche est une longue perche accrochée à une entaille que l'on fait à un arbre à environ un pied du sol; l'extrémité de la perche est munie d'un fil de *laiton* très flexible dont on fait un cercle d'un diamètre proportionné à l'ouverture pratiquée dans la haie où le pauvre lièvre, trop confiant, passe la tête jusqu'aux épaules; les efforts qu'il fait pour se dégager font glisser l'extrémité de la fourche, et il se trouve pendu à quatre pieds du sol.

PH. AUBERT DE GASPE (*Mémoire*)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Arrivés*: justifier le pluriel. Ce participe se rapporte à l'auteur et à son *compagnon*, comme on le voit par la suite.—*lac*: il s'agit ici du lac *Trois-Saumons* dans le comté de L'Islet. Donnez les mots de la même famille: lacune, lacustre, lagune.—*renouveler*: quand faut-il doubler l? devant une syllabe muette: je *renouvelle*, tu *renouvelleras*, nous *renouvellerions*... Il en est de même des autres verbes en *eler* excepté *geler*, *harceler*, *bourreler*, *modeler*, *peler*: je *modèle*, tu *harcèles*, il *gèle*, etc.—*délices*: ce mot est masculin au singulier et féminin au pluriel: cependant si dans la même phrase ce mot se rencontre au singulier et au pluriel, on le fait masculin: *Un* de mes plus grands *délices* était d'étudier la géographie.—*en*: quelle est la nature, la fonction de ce mot? c'est un pronom personnel compl. déterminatif de *méthode*: la méthode de quoi?... *de cela* (tendre des collets).—*plantées*: justifiez le féminin pluriel: participe passé sans auxiliaire s'accorde avec *branches* auquel il se rapporte.—*gîte*: qu'est-ce qu'un gîte? Une demeure, un logement, un lieu de repos. Indiquez le verbe de la même famille: *gésir* ou *gir* qui signifie reposer, être couché. Les seuls temps usités sont: *gisant*: il *git*, nous *gisons*, ils *gisent*; il *gisait*, qu'il *gise*. *Ci-git* (ici repose); *ci-gisent* (ici reposent).—*qu'*: Analysez grammaticalement ce mot: Pron. rel. ou conjonctif, 3e pers. du singulier (l'antécédent étant *haie*) compl. dir. de *franchir*.—*nuire*: donnez les temps primitifs: *nuisant*, *nuî*, je *nuis*, nous *nuisons*, je *nuisais*, nous *nuisions*, je *nuisis*, nous *nuisîmes*, je *nuirai*, nous *nuirons*. Rappeler comment par le participe présent on distingue les verbes en *ir* de ceux en *ire*. Ceux en *ir* font *issant*; ceux en *ire* font *isant*: Convertir, convertissant; suffire, suffisant, etc., Cependant *bruire* fait

bruissant.—*laiton*: le *laiton* est un alliage de cuivre et de zinc fondus ensemble dans la proportion de deux tiers de cuivre et un tiers de zinc. C'est ce qu'on appelle vulgairement le *cuivre jaune*; le *cuivre* pur est *rouge*. Quand on fond ensemble deux ou plusieurs métaux ils se mêlent intimement et forment alors comme un nouveau métal qu'on appelle *alliage*: le *bronze*, le *laiton*, la *soudure des plombiers* sont des *alliages*.

ANALYSE

"Il court tout le long de la haie improvisée, qu'il n'a point l'instinct de franchir d'un bond, jusqu'à ce qu'il trouve une ouverture assez grande pour lui livrer passage."

Trois propositions.

1. PRINCIPALE: Il court tout le long de la haie improvisée

2. COMPLETIVE EXPLICATIVE de *haie*: qu'il n'a pas l'instinct de franchir d'un bond,

3. COMPLETIVE CIRCONSTANCIELLE de *court*: (jusqu'à ce qu') il trouve une ouverture assez grande pour lui livrer passage.

—Dans la principale, *tout le long de la haie* est un compl. circonst. de *court*.

—Dans la complétive explicative, *de franchir* est un compl. détermin. de *instinct*, et *d'un bond* est un compl. circonst. de manière de *franchir*.

—Dans la complétive circonstancielle, *pour lui livrer passage* est un complément de *grande*.

—La locution conjonctive *jusqu'à ce que* rattache la complétive circonstancielle *il trouve* au verbe complété *court*.

La phrase ainsi comprise n'offre plus de difficulté pour l'analyse grammaticale.

Récitation

LA DESERTION DES CAMPAGNES

L'air ne retentit plus des chansons de nos pères.
Les modernes ruraux, fils de ceux qui luttèrent,
Ont refusé l'effort et déserté la terre.

Où sont les paysans, les vrais, ceux qui chan-
[taient?..

Aux anciens, il fallait la plaine et la charrue,
Le grand air dont le souffle ondoie au front des
[blés.

Les nouveaux ont quitté le sillon pour la rue,
Et jeunes, des désirs malsains les ont troublés.

Leurs pères étaient beaux tout brunis par le hâle,
 Leurs artères battaient, pleines d'un sang ver-
 Les fils étiolés ont le visage pâle; [meil;
 L'ombre a pris ces enfants nés pour le grand [soleil

Leurs bras n'étaient pas faits pour les besognes
 Et le joug paternel pesait à leur fierté. [viles
 Les voyez-vous, épars sur le chemin des villes,
 Tous ces riches d'espoir qu'attend la pauvreté!

Ils ont, ces émigrants, ambitieux ou lâches,
 Gêné les citadins, gêné les artisans;
 Dieu les avait créés pour de plus nobles tâches,
 Les paysans devaient rester les paysans!...

Pauvre gens! au démon qui vous soufflait l'envie,
 A l'esprit tentateur il fallait dire: "Non!"
 L'homme n'a pas le droit de gaspiller sa vie,
 D'abdiquer sa grandeur, de renier son nom!

Les cités vous ont pris dans tous leurs esclavages,
 L'amère ambition vous a gâté le cœur.
 Civilisés! Pourquoi?... Quand vous étiez sau-
 [vages,
 Le sol dur craquait-il sous votre pied vainqueur?

Dans la terre, où le soc a fait ses déchirures,
 Le bon grain du semeur n'a-t-il donc plus germé?
 Dans la plaine, où les blés étalaient leurs [parures,
 Les soleils dévorants ont-ils tout consumé?

Rien n'est changé, pourtant! Là-bas, le trèfle [rouge
 Brille entre l'orge épaisse et le sainfoin tremblant;
 Le trèfle, ou le soleil éclatant luit et bouge,
 Tache la plaine en feu de son carré sanglant.

La campagne toujours a des gloires superbes,
 Mais quels féconds labeurs, mais quels [joyeux hymens
 Si tous les bras oisifs allaient s'offrir aux gerbes,
 Si le flot des absents remontait nos chemins!

Ah! que le déserteur s'arrête et qu'il revienne
 Vers la ferme, à l'endroit où ses pères sont [morts!
 Du métier désappris que l'absent se souvienne!
 C'est le travail des champs qui rend les [peuples forts!

PAUL HAREL.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

ANTI-ALCOOLISME

DICTÉE

L'IVROGNERIE

Une expérience déjà vieille et toujours renouvelée, nous apprend ce que deviennent les fortunes, quand elles sont mises au service de cette exigeante passion; elle nous montre aussi comment le salaire de l'ouvrier, au lieu d'aller porter au foyer le pain de chaque jour et le modeste confort dont il a besoin, s'arrête souvent en chemin, et tombe aux mains de l'aubergiste complaisant, qui vend à ce prix le déshonneur du père de famille, la misère et la honte de la femme et des enfants. Si nous consultons les statistiques, elles nous révèlent qu'il se consomme annuellement, en notre pays, pour plus de cent millions de piastres de liqueurs alcooliques. Or, la plus grande

partie de cette somme constitue le budget où s'alimente le vice, et où se gaspillent les trésors de force physique et de vigueur intellectuelle et morale que Dieu a si libéralement accordés à notre peuple.

(Extrait de la Lettre Pastorale des Pères du premier Concile Plénier de Québec.)

Agriculture

I

DICTÉES

A LA CAMPAGNE

L'air y est pur, les plaisirs innocents, la vie pleine de charmes.

Homme des champs, comprends ton bon

heur; ton grenier te donne un pain savoureux et ta source fraîche une boisson exempte de mélange. Les bois te fournissent un feu pétillant et clair. Ta vache t'offre un lait pur et tiède; ton jardin, des fruits délicieux; tes abeilles un miel doux et suave; et le bon Dieu beaucoup de soleil et un air salubre.

EXERCICES.—Différence entre *plaine* et *pleine* Compter, 1° les adjectifs qualificatifs,—2° les adjectifs déterminatifs,—3° les pronoms de la dictée.—Conjuguer: *Quand j'habite à la campagne, je comprends mon bonheur.*

II

LA SCIENCE AGRICOLE

L'agriculteur qui veut travailler d'une façon intelligente doit connaître les substances servant de nourriture aux plantes à cultiver. Ces substances sont nécessairement celles qui constituent le végétal lui-même. Celles qu'il puise dans l'atmosphère par ses feuilles et dans le sol par ses racines, l'étude en sera relativement simple. Si l'on plante, on saura, par suite, les soins à observer, les engrais convenables pour l'alimentation des végétaux. En effet, ceux-ci ne peuvent vivre et se développer que dans un milieu capable de leur fournir les éléments dont ils sont composés. L'étude de ces éléments est indispensable et doit s'appuyer sur les notions scientifiques expéri-

mentales qui permettent au futur agriculteur de faire de la culture en connaissance de cause et avec profit.

Enseignement ménager

DICTÉE

ENTRETIEN DE LA MAISON

Deux choses entretiennent les gens au logis et font aimer le foyer domestique: les qualités aimables de celle qui doit en être l'âme, l'art et le soin avec lesquels elle forme et entretient ce foyer; l'élégance et la commodité d'un appartement ne consistent pas dans sa richesse, mais bien dans le goût avec lequel il est arrangé, et plus encore dans l'ordre, la propreté et l'harmonie qu'on y fait régner. C'est donc avec raison qu'une femme est jugée d'après la tenue de sa maison, qu'elle ait ou non des domestiques, c'est elle qu'on rendra responsable des désordres et du défaut de propreté qu'on pourrait y remarquer.

Semblable à une bonne fée, la propreté transforme et embellit tout ce qu'elle touche; aussi, les jeunes filles ne devraient rien négliger pour acquérir une qualité qui leur sera si utile et contribuera si puissamment au bonheur domestique.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE OPERATIONS

1.—Une personne charitable rencontre des pauvres; si elle donne \$0.25 à chacun, il lui manquera \$0.20, et si elle ne donne que \$0.20, elle aura \$1.10 de reste quelle somme a-t-elle? Combien a-t-elle rencontré de pauvres?—Combien avait-elle d'argent?

Solution: La différence entre les totaux des deux distributions supposées = \$0.20 + \$1.10 = \$1.30.

La différence pour chaque pauvre est de \$0.25 - \$0.20 = \$0.05.

Donc il y avait autant de pauvres qu'il y a de fois \$0.05 en \$1.30 = \$1.30 ÷ 0.05 = 26. *Rép.* 26 pauvres,

\$0.25 × 26 = \$6.50, somme qu'il aurait fallu avoir pour pouvoir distribuer \$0.25 à chaque pauvre. Mais il lui manqua \$0.20 pour pouvoir faire cette distribution; donc elle avait \$6.50 - \$0.20 = \$6.30, ce qu'elle avait. *Rép.*

2.—Un marchand achète 18 chevaux et 14 bœufs, pour \$3000; une autre fois, il achète également, pour \$3000, 12 chevaux et 26 bœufs. A combien revient un cheval et à combien revient un bœuf?

Solution: 18 chevaux et 14 bœufs = \$3000.

12 chevaux et 26 bœufs = \$3000,

Le prix total est le même dans les deux cas, \$3000. Dans le deuxième cas, pour la même somme que dans le 1er cas, on a 6 chevaux de moins et 12 bœufs de plus; ainsi donc 6 chevaux coûtent la même somme que 12 bœufs; donc 1 cheval coûte autant que 2 bœufs.

18 chevaux et 14 bœufs = 36 bœufs et 14 bœufs = 50 bœufs = \$3000.

1 bœuf = $3000 \div 50 = \$60$. *Rép.*

1 cheval = 2 bœufs = $\$60 \times 2 = \120 . *Rép.*

Autre solution: 18 chevaux et 14 bœufs = \$3000,

12 chevaux et 26 bœufs = 3000.

Si on multiplie la 1ère ligne par 2 et la 2ème par 3 on a:

36 chevaux et 28 bœufs = 6000,

36 chevaux et 78 bœufs = 9000,

Si on soustrait la 3e ligne de la 4e on a: 50 bœufs = 3000,

D'où 1 bœuf = $3000 \div 50 = \$60$. *Rép.*

14 bœufs coûtent $\$60 \times 14 = \840

18 chevaux coûtent $3000 - \$840 = \2160

1 cheval coûte $\$2160 \div 18 = \120 . *Rép.*

3. Un entrepôt contient 600 balles de coton, pesant 336400 livres; cette quantité de coton est composé de balles de 484 livres, et d'autres de 714. Trouvez le nombre de balles de chaque espèce.

Solution: $484 \times 600 = 290400$, la quantité qu'il y aurait s'il n'y avait dans l'entrepôt que des balles de 484 livres.

$336400 - 290400 = 46000$ livres, ce qu'il y a de plus dans l'entrepôt.

$714 \text{ livres} - 484 \text{ livres} = 230 \text{ livres}$, diminution qui a lieu lorsque on remplace, dans le calcul, une balle de 714 livres par une balle de 484 livres.

$46000 \div 230 = 200$ balles de 714 livres. *Rép.*

$600 - 200 = 400$ balles de 484 livres. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1.—On vend $\frac{1}{5}$ plus $\frac{1}{7}$ d'une pièce de toile. Quelle fraction de la pièce reste-t-il? Si le reste a une longueur de 11.5 verges, quelle est la longueur de la partie vendue et de la pièce entière?

Solution: $\frac{1}{5} + \frac{1}{7} = \frac{7}{35} + \frac{5}{35} = \frac{12}{35}$, la partie de la pièce vendue,

$\frac{35}{35} - \frac{12}{35} = \frac{23}{35} =$ le reste de la pièce. *Rép.*

$\frac{23}{35}$ de la pièce = 11.5 verges,

$\frac{1}{35}$ de la pièce = $11.5 \div 23$ verges,

$\frac{35}{35}$ de la pièce = $11.5 \div \frac{23}{35} = 17.5$ verges, longueur totale de la pièce. *Rép.*

$\frac{12}{35}$ de la pièce, la partie vendue,

$\frac{12}{35}$ de 17.5 = $12 \times 0.5 = 6$ verges, longueur de la partie vendue. *Rép.*

2.—Le prix de la doublure d'une étoffe est le $\frac{1}{4}$ de celui de l'étoffe, et 18 verges d'étoffe doublée valent \$108. Quel est le prix d'une verge de doublure et d'une verge d'étoffe?

Solution. En supposant \$1 pour le prix d'une verge d'étoffe non-doublée, le prix pour 1 verge doublée serait de \$1.25.

Pour chaque \$1.25 dans \$108 il y a donc \$1 pour l'étoffe et \$0.25 pour la doublure

$\$108 \div \$1.25 = \$86.40$, le coût du drap,

$\$86.40 \times 0.25 = 21.60$, le coût de la doublure,

$\$86.40 \div 18 = \4.80 , le coût d'une verge de drap. *Rép.*

$\$4.80 \div 4 = \1.20 , le coût d'une verge de doublure. *Rép.*

Autre solution: $108 \div 18 = \$6$, le coût d'une verge de drap doublée.

La somme de \$6 est composée du prix de 1 verge de drap plus le quart du prix de 1 verge, c'est-à-dire les $\frac{5}{4}$ du prix de 1 verge.

$$\frac{5}{4} \text{ du prix de 1 verge} = \$6.$$

$$\frac{1}{4} \text{ du prix de 1 verge} = 6 \div 5.$$

$$\frac{1}{4} \text{ du prix de 1 verge} = 6 \times \frac{4}{5} = \frac{24}{5} = \$4.80, \text{ le coût de 1 verge de drap non doublée. } \textit{Rép.}$$

$$\$4.80 \times \frac{1}{4} = \$1.20, \text{ le prix de 1 verge de doublure. } \textit{Rép.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, Etc.

1.—Un homme qui achète du grain à la mesure et qui le vend au poids réalise de ce fait un bénéfice de $2\frac{1}{2}\%$. Si de plus le prix de vente est de 8% plus élevé que le prix d'achat, quelle somme a-t-il dépensée à acheter du grain pour que son bénéfice soit de \$256.80?

Solution: Soit \$1 le prix d'achat d'un minot.

$\$1 + \$0.025 = \$1.025$ le prix de vente avec l'augmentation de la quantité par l'emploi des mesures de poids.

$$\$1.025 \times 0.08 = \$0.082, \text{ le bénéfice par l'augmentation du prix d'achat.}$$

$$\$1.025 + \$0.082 = \$1.107, \text{ le prix de vente de ce qui avait coûté \$1.}$$

$$\$1.107 - \$1. = \$0.107, \text{ le bénéfice sur une dépense de \$1.}$$

Pour chaque \$0.107 contenu dans \$256.80 il avait dépensé \$1 à acheter du grain.

$$256.80 \div \$0.107 = \$2400. \textit{Rép.}$$

2.—Pour faire 270 verges d'ouvrage, 27 ouvriers ont travaillé 16 jours et, 12 heures par jour. Combien faudra-t-il de jours à 36 ouvriers pour faire 225 verges du même ouvrage, s'ils travaillent 10 heures par jour?

Solution:

270 verges, 27 ouvriers, 16 jours, 12 heures,

225 verges, 36 ouvriers, (? jours, 10 heures,

$$16 \times 225 \times 27 \times 12 =$$

$$\frac{\quad}{? \times 270 \times 36 \times 10} = 12 \text{ jours. } \textit{Rép.}$$

3.—Si les $\frac{3}{7}$ d'une verge de drap coûtent $\$2\frac{4}{9}$ que coûteront les $\frac{5}{12}$ d'une verge?

$$\textit{Solution: } \frac{3}{7} \text{ coûtent } \$2\frac{4}{9} = \$2\frac{2}{9}$$

$$\frac{5}{12} \text{ coûtent } ?$$

$$(\frac{22}{9} \div \frac{3}{7}) \times \frac{5}{12} = \frac{22}{9} \times \frac{7}{3} \times \frac{5}{12} = \frac{11}{9} \times \frac{7}{3} \times \frac{5}{6} = \frac{385}{162} = \$2\frac{61}{162}. \textit{Rép.}$$

LANGUE ANGLAISE

MERCURY AND THE WOODMAN

A woodman was felling a tree on the bank of a river, and by chance let slip his axe into the water, when it immediately sank to the bottom. In great distress for his loss, he sat down by the side of the stream, and lamented bitterly. But Mercury, whose river it was taking pity on him, appeared before him. Hearing the cause of his sorrow, he dived to the bottom of the river, and bringing up a golden axe, asked the woodman if that was his.

Upon the man denying it, Mercury dived a second time, and brought up of silver axe. Again the man denied that it was his. So diving a third time, he produced the very axe which the man had lost.

"That is mine!" said the woodman, glad to have recovered his own; and so pleased was Mercury with the fellow's truthfulness and honesty, that he at once made him a present of the other two.

When the man's companions heard this story, one of them determined to try whether he might not have the like good fortune! So

going to the same place, as if for the purpose of cutting wood, he let his axe slip intentionnally into the river, and then sat on the bank, and made a great show of weeping.

Mercury appeared as before; and hearing from him that his tears were caused by the loss of his axe, he dived into the stream, and bringing up a golden axe, asked him if that was the axe he had lost.

"Ah, surely!" said the man, eagerly; and he was about to grasp the treasure, when Mercury, to punish his imprudence and lying, not only refused to give him that one, but would not as much as restore him his own axe again.

Honesty is the best policy.

Why did Mercury give the woodman the golden and the silver axe? What did one of his companions do? What did he say when he saw the golden axe? How was he punished?

Recitation

HE NEVER SMILED AGAIN

Blent, blended; mingled.

Fes'-tal, holiday; mirthful.

Reck'-less, careless; heedless; wild.

Tour'-ney, tournament; a mock fight; a sham fight.

The bark that held a prince went down,
The sweeping waves rolled on;
And what was England's glorious crown
To him that wept a son?

He lived—for life may long be borne
Ere sorrows break its chain;
Why comes not death to those who mourn?—
He never smiled again!

There stood proud forms around his throne,
The stately and the brave;
But which could fill the place of one,—
That one beneath the wave?
Before him passed the young and fair,
In pleasure's reckless train;
But seas dashed o'er his son's bright hair:—
He never smiled again!

He sat where festal bowls went round,
He heard the minstrels sing.
He saw the tourney's victor crowned
Amidst the knightly ring:
A murmur of the restless deep
Was blent with every strain,
A voice of winds that would not sleep:—
He never smiled again!

Hearts, in that time, closed o'er the trace
Of vows once fondly poured;
And strangers took the kinsman's place
At many a joyous board;
Graves, which true love had bathed with tears,
Were left to heaven's bright rain;
Fresh hopes were born for other years:—
He never smiled again!

MRS. HEMANS.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à l'école

Nous devons à l'inspiration de Monsieur J.-B. Caouette, les couplets patriotiques que nous donnons aujourd'hui comme exercice de chant. Tous les ans à la St-Jean-Baptiste, le vieux drapeau de Carillon, celui qui eut l'honneur de conduire nos aïeux à la victoire de 1758, est porté dans la procession patriotique à Québec, et ils ne sont pas rares ceux qui se découvrent avec émotion au passage de cette vieille et glorieuse relique. C'est ce même vieux drapeau qui est chanté ici. On peut trouver la musique dans "les chants de l'enfance" de Claude Augé. Le musicien a écrit cet air de marche pour chanter le drapeau de la France, et nous pouvons bien le lui emprunter pour faire chanter à nos enfants le drapeau de Carillon, qui est aussi un drapeau de la France et non des moins glorieux.

Nous répéterons ce que nous avons dit si souvent: si l'on veut bien chanter, il faut comprendre ce que l'on chante; de là la nécessité de faire lire le texte d'abord, sans s'occuper de la musique, afin de s'assurer que ceux qui vont chanter, saisissant bien le sens du morceau, pourront y mettre de l'âme.

Quant à l'air, il est facile, c'est une marche militaire et le mot "*fièrement*" placé en tête indique assez le mouvement. Que l'on garde bien la mesure sans traîner, comme des soldats marchant au pas. Le refrain peut être chanté à deux parties ou à l'unisson. Dans la première inspiration, le poète avait écrit ainsi les deux derniers vers du premier refrain:

"Salut! drapeau brillant de gloire,
Salut! ô sublime haillon."

L'auteur a ensuite modifié ainsi:

"Salut! ô drapeau que la gloire,
A ceint d'un immortel rayon!"

La première inspiration était si belle, que M. J.-B. Caouette nous pardonnera bien d'avoir donné les deux laissant le choix à ceux qui chanteront "le vieux drapeau".

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

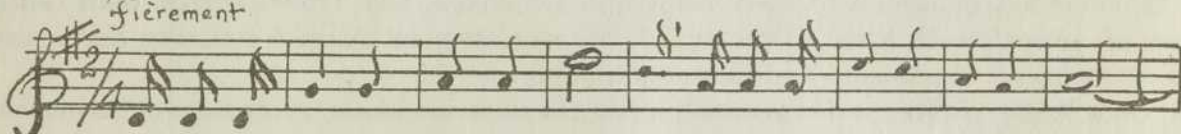
LE VIEUX DRAPEAU!

(LE DRAPEAU DE CARILLON)

Paroles de J.-B. Caouette

Musique de Claude Augé.

Fièrement

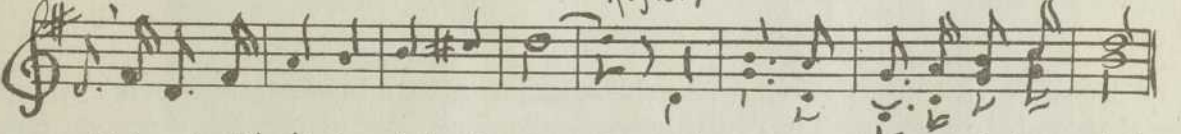


1. Jadis nous vivions pour la France, Sous le beau ciel de ce pays

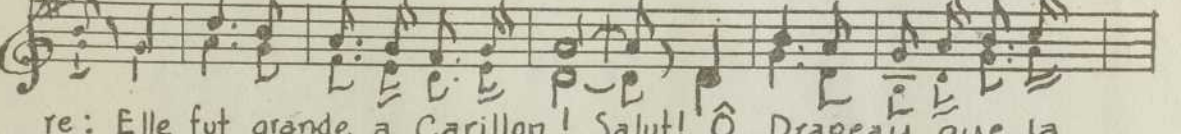


Vers elle allait notre espérance, Et nous luttions avec vaillan-

Refrain

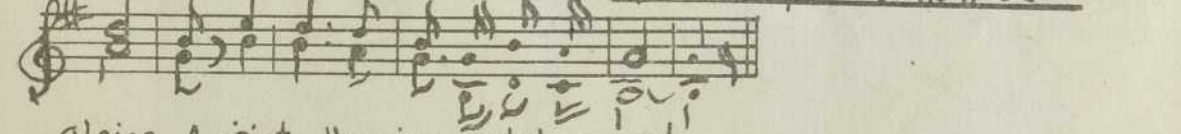


ce Près de Montcalm et de Lévis — Longtemps nous sourit la victoi-



re: Elle fut grande à Carillon! Salut! Ô Drapeau que la

(ou bien) Salut! Drapeau brillant de



gloire A ceint d'un immortel rayon!
gloire! Salut! Ô sublime haillon!

2

Hélas! un jour le sort des armes
 Tourna contre nos preux soldats;
 Mais, refoulant bientôt leurs larmes,
 Ils furent, au sein des alarmes,
 Aussi forts que dans les combats!
 Et pour oublier la souffrance,
 Ils se rappelaient Carillon,
 Où le vieux drapeau de la France
 Fit pâlir l'astre d'Albion!

3

Sous le sceptre de l'Angleterre,
 Nous sommes des sujets heureux,
 Car nous gardons sur cette terre,
 Ce que l'âme avant tout révère:
 La langue et la foi des aïeux!
 Et puis, le jour de la patrie,
 Devant son glorieux blason,
 Le Canadien français s'écrie:
 Salut! drapeau de Carillon!

J.-B. CAQUETTE.

Les conventions de commissaires d'écoles

Nous reproduisons du *Devoir*, du 28 janvier 1914, la note suivante:

".....C'est ainsi que vient de se tenir à Roberval un nouveau congrès de commissaires d'écoles qui a réuni, avec les chefs du département de l'Instruction publique, les délégués des pères de famille et les représentants les plus qualifiés du monde laïque et ecclésiastique.

"Comme à Laprairie, à Saint-Hyacinthe, à Longueuil, aux Trois-Rivières, dans toutes les régions où se sont tenus jusqu'ici ces congrès, on ne s'est point borné à formuler des considérations générales sur la nécessité de l'Instruction publique.

"On a étudié, chiffres et documents en mains, la situation locale, ses lacunes et les moyens d'y remédier. On s'est expliqué cœur à cœur sur une question d'intérêt général.

"Il y aura prochainement deux autres congrès: l'un à Nicolet, l'autre à Saint-Laurent, tout près de Montréal, et l'on se trouvera ainsi avoir couvert une bonne moitié de la province. Ce travail de formation de l'esprit public a fait peu de bruit, mais c'est l'un des plus efficaces qu'on ait tentés depuis longtemps."

"Manuel d'Instruction civique"

(Nouvelle édition)

Le *Manuel d'Instruction Civique* (Organisation politique, administrative et ecclésiastique du Canada) approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, est en vente à la Librairie J.-A. Langlais, à Québec, et chez tous les autres libraires de la province.

Errata

Melle Ida Hamel, élève-institutrice de l'Ecole normale Laval, a obtenu en 1913, un diplôme élémentaire français et anglais, et non un diplôme français seulement, tel que publié dans le numéro d'octobre 1913, page 106.

Avis

Nous ne tenons aucun compte des correspondances non signées d'un nom responsable.